



fern

POUR UNE UE AU SERVICE  
DES PEUPLES ET DES FORÊTS

# AU-DELÀ DES ENGAGEMENTS

Quelles contributions des CDN à la gouvernance forestière  
et à la résilience des communautés locales ?







© Riccardo Pravettoni

Cette publication de Fern a été rendue possible grâce à la collaboration précieuse de ses partenaires : Forêts et Développement Rural au Cameroun ; Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable en République centrafricaine ; Cercle pour la Défense de l'Environnement et Observatoire de la Gouvernance Forestière en République démocratique du Congo ; Civic Response au Ghana ; Observatoire Congolais pour les Droits de l'Homme and Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme en République du Congo et Sustainable Development Institute au Libéria. Fern les remercie tout particulièrement pour leur relecture attentive de ce rapport.

Fern tient également à remercier toutes les personnes et organisations qui ont contribué de près ou de loin à ce projet, et qui ont généreusement donné de leur temps, partagé leur expérience et leurs ressources, et fait part de leurs observations, notamment l'Agence française de développement, la Banque mondiale, ClientEarth, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, l'Institut Européen des Forêts, le Programme des Nations Unies pour le développement, Norway's International Climate and Forest Initiative, Rainforest Foundation Norway, Rainforest Foundation UK, et UK Foreign, Commonwealth & Development Office.

Les avis exprimés dans la présente publication ne sont pas nécessairement les leurs.

**Autrice :** Marine Gauthier

**Révision :** Richard Wainwright, Marie-Ange Kalenga

**Création graphique et mise en page :** La Fabrique Rouge

**Photo de couverture :** Riccardo Pravettoni

Mars 2021



**Bureau de Fern au Royaume-Uni**

1C Fosseway Business Centre, Stratford Road,  
Moreton in Marsh, GL56 9NQ, Royaume-Uni

**Bureau de Fern à Bruxelles,**

Rue d'Édimbourg, 26, 1050 Bruxelles, Belgique

[www.fern.org](http://www.fern.org)

*Cette publication a été réalisée avec l'appui du UK Foreign, Commonwealth & Development Office et du Programme Life de l'Union européenne. Les opinions exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant les leurs. Tout élément inexact ou inapproprié doit être porté à l'attention de l'autrice.*



**« L'ambition des CDN  
doit être rehaussée.  
Les forêts peuvent et  
doivent contribuer  
substantiellement à  
atteindre les objectifs  
de l'Accord de Paris. »**







© Riccardo Pravettoni

# Table des matières

<b>Acronymes et abréviations</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>En quoi consistent les contributions déterminées au niveau national ?</b>	<b>6</b>
<b>Les CDN et les forêts</b>	<b>7</b>
<b>En quoi le chemin vers la COP 26 est-il crucial pour les CDN et les forêts ?</b>	<b>9</b>
<b>Défis clés et aperçu des progrès réalisés depuis 2018</b>	<b>13</b>
<b>Tour d’horizon des premières CDN et des principaux points à améliorer</b>	<b>15</b>
<b>Cameroun</b>	<b>16</b>
<b>Ghana</b>	<b>18</b>
<b>Libéria</b>	<b>20</b>
<b>République centrafricaine (RCA)</b>	<b>22</b>
<b>République démocratique du Congo</b>	<b>24</b>
<b>République du Congo</b>	<b>26</b>
<b>CDN : quelles sont les possibilités d’amélioration des contenus et des processus ?</b>	
<b>Recommandation 1 :</b> intégrer des approches de la gouvernance forestière fondées sur les droits en vue de relever le niveau d’ambition des CDN	<b>28</b>
<b>Recommandation 2 :</b> renforcer la participation de la société civile pour garantir la transparence et l’inclusion	<b>29</b>
<b>Recommandation 3 :</b> concevoir des processus de MRV solides et participatifs sur la base d’un suivi indépendant	<b>30</b>
<b>Recommandation 4 :</b> utiliser des données sur le climat ventilées par genre et promouvoir les questions de genre en tant qu’élément clé des politiques climatiques	<b>31</b>
<b>Glossaire des termes relatifs aux CDN, aux forêts et aux changements climatiques</b>	<b>32</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>34</b>



# Acronymes et abréviations

<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>APV</b>	Accord de partenariat volontaire.
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>CAEP</b>	Paquet de renforcement de l'action climatique (Climate Action Enhancement Package)
<b>CAFI</b>	Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (Central African Forest Initiative)
<b>CCKSP</b>	Climate Change Knowledge Sharing Platform
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
<b>CFLEDD</b>	Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable
<b>CI</b>	Conservation International
<b>CIFOR</b>	Centre de recherche forestière internationale (Centre for International Forestry Research)
<b>CLIP</b>	Consentement Libre, Informé et Préalable
<b>COP</b>	Conférence des Parties à la CCNUCC
<b>C(P)DN</b>	Contributions (prévues) déterminées au niveau national
<b>EPA</b>	Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
<b>ERPA</b>	Accord de paiement des réductions d'émissions (Emission Reductions Payment Agreement)
<b>ERPD</b>	Document de Programme de Réductions D'émission (Emissions Reductions Programme Document)
<b>ER-PIN</b>	Note D'idée de Programme de Réductions D'émission (Emission Reduction Program Idea Note)
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>FLEGT</b>	Application de la législation forestière, gouvernance et échanges commerciaux. Plan d'action de l'UE convenu en
<b>FONAREDD</b>	Fond National REDD (République Démocratique du Congo)
<b>FVC</b>	Fonds vert pour le climat
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (agence de coopération internationale allemande pour le développement)
<b>GDRNE</b>	Plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles
<b>GEF</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial (Global Environment Fund)
<b>GTCRR</b>	Groupe de Travail Climat REDD Rénové
<b>ICTU</b>	Informations à fournir pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension (Information clarity, transparency and understanding)
<b>IRENA</b>	Agence internationale pour les énergies renouvelables (International Renewable Energy Agency)
<b>ITIE</b>	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
<b>LOI</b>	Lettre d'intention (Letter of Intent)
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MRV</b>	Suivi, Notification et Vérification (Monitoring, Reporting and Verification)
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>ONACC</b>	Observatoire National sur les Changements Climatiques
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>PGDF</b>	Programme Gestion Durable des Forêts (République démocratique du Congo)
<b>PGDF</b>	Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (République du Congo)
<b>PFBC</b>	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
<b>PFNL</b>	Produits forestiers non ligneux
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>RC</b>	République du Congo
<b>RCA</b>	République centrafricaine
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>REDD+</b>	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.
<b>RFUK</b>	Rainforest Foundation UK
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UTCATF</b>	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
<b>WRI</b>	World Resources Institute



Les contributions déterminées au niveau national (CDN) constituent un pilier des objectifs de l'Accord de Paris. Elles sont présentées par les pays tous les cinq ans et représentent leurs contributions à l'action mondiale contre les changements climatiques. En 2018, Fern et ses partenaires ont estimé que les engagements pris par de nombreux États africains dans leurs CDN initiales n'intégraient pas suffisamment la gouvernance forestière dans les efforts prévus pour atteindre les objectifs climatiques<sup>1</sup>. L'année 2020 était l'occasion d'opérer un changement de cap : il s'agit de la première échéance prévue pour la préparation et la communication des nouvelles CDN ou des CDN actualisées au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). C'est l'occasion pour les gouvernements « de faire preuve de la plus grande ambition possible [dans leurs CDN] en réponse à l'urgence de la lutte contre le changement climatique ainsi qu'aux orientations récemment adoptées »<sup>2</sup>. Ce sera également pour eux l'occasion de renforcer leurs interactions avec la société civile, de tirer des enseignements des processus de gouvernance forestière menés en parallèle, et de tenir compte du rôle indispensable que peuvent jouer les forêts à la fois dans l'adaptation et l'atténuation, ainsi que d'intégrer des mesures tenant compte de la dimension de genre dans les CDN – des mesures cruciales qui y font cruellement défaut.

Le présent rapport analyse les progrès réalisés jusqu'à présent, les difficultés rencontrées et les perspectives qui s'ouvrent dans six pays africains : le Cameroun, le Ghana, le Libéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, et la République du Congo. L'analyse repose sur un examen de la littérature existante et une série d'entretiens qualitatifs approfondis menés avec un large éventail de parties prenantes (société civile du Sud et du Nord, gouvernements de pays bénéficiaires et de pays donateurs, organisations internationales, secteur privé et monde universitaire). Une enquête réalisée en ligne est venue compléter les informations recueillies.

## EN QUOI CONSISTENT LES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL ?

Une CDN est une feuille de route gouvernementale pour la lutte contre les changements climatiques. Leur concrétisation est au cœur de la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris, dont l'article 4<sup>3</sup> dispose que « chaque Partie établit, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser. (...) Les Parties prennent des mesures internes pour l'atténuation et l'adaptation en vue de réaliser les objectifs des dites contributions<sup>4</sup> ». Les CDN décrivent les plans qu'ont établis les différents pays en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Elles constituent une source d'informations de premier ordre sur les plans nationaux pour le climat et fournissent à la CCNUCC des renseignements essentiels pour lui permettre d'examiner, de mesurer et d'évaluer la trajectoire sur laquelle se trouve la planète dans sa lutte contre les changements climatiques.

Les CDN sont le principal outil utilisé par la CCNUCC pour suivre et évaluer les contributions des pays à la lutte contre le changement climatique. Ils ont été conçus pour encourager une approche concertée et intersectorielle s'intégrant dans les stratégies nationales de développement. Chaque pays doit, dans le cadre de l'accord de Paris, analyser son propre profil d'émission et choisir des voies de développement sobres en carbone. Dans les pays forestiers, cela signifie se concentrer sur le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF). Cependant, cet outil n'a pas encore été intégré au niveau national dans les plans de développement de chaque pays. Ce manque d'appropriation se traduit par des processus d'élaboration et de révision des CDN exogènes et ad hoc, souvent conduits par les seuls ministères de l'environnement.

<sup>1</sup> Fern, Les APV et les CDN : vers un partage des outils ?, Téodyl Nkuintchua Tchoudjen, 2018 – <https://www.fern.org/fr/ressources/vpas-and-ndcs-sharing-the-toolbox-how-lessons-learned-from-eu-flegt-can-be-put-to-work-for-the-paris-agreement-126/>  
<sup>2</sup> <https://unfccc.int/fr/news/lancement-d-une-formation-virtuelle-sur-la-preparation-des-cdn-ndc>  
<sup>3</sup> Accord de Paris, article 4, paragraphe 2, disponible ici : <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-paris-agreement/l-accord-de-paris>  
<sup>4</sup> <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs#eq-3>



Les premières CDN, ou CPDN (contributions prévues déterminées au niveau national), ont été élaborées à la hâte, avec très peu de concertation de la société civile et des communautés locales, à l'approche de la COP 21 à Paris en 2015<sup>5</sup>. Ces CDN ont pour la plupart été écrites par des experts et consultants internationaux, selon un processus très technocratique et technique, qualifié d'opaque par la plupart des organisations de la société civile. Dans les six pays couverts dans le présent rapport, les éventuelles mesures à adopter avaient été classées par secteur et composante (adaptation et atténuation) pour ensuite être présentées lors d'ateliers réservés aux experts<sup>6</sup>, avec une concertation minimale, voire nulle, des organisations de la société civile. Malgré l'expertise technique mobilisée, de nombreux pays n'avaient aucune information sur le volume d'émissions générées par la déforestation lorsqu'ils ont rédigé leur première CDN, et leurs références doivent à présent être révisées<sup>7</sup>.

Les orientations présentées dans le « paquet climat de Katowice »<sup>8</sup> quant aux informations à fournir pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension (ICTU), sont l'occasion pour toutes les parties prenantes de progresser vers l'inclusivité. Ces orientations, qui deviendront contraignantes en 2024, prévoient en particulier que les États parties communiquent clairement sur les efforts qu'ils déploieront pour s'adapter aux effets des changements climatiques et qu'ils contribuent au bilan mondial de l'ensemble des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Les organisations de la société civile pourraient les utiliser dès à présent comme argument pour réclamer plus de transparence et participer au suivi des engagements pris par leur pays.

## LES CDN ET LES FORÊTS

Les forêts – ainsi que leur protection, leur restauration et leur gestion durable – jouent un rôle primordial dans le traitement tant des causes que des conséquences des changements climatiques<sup>9</sup>. Plusieurs pays ont inscrit des cibles d'adaptation ou d'atténuation conditionnelles spécifiquement liées aux forêts dans leur première CDN<sup>10</sup>. Néanmoins, les pays en sont à des stades différents de l'élaboration des plans ou stratégies qui guideront la mise en œuvre de leur CDN au niveau national. Les pays africains éprouvent des difficultés à améliorer et mettre en place leur CDN, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités/de l'appui technique et de la mobilisation des ressources. Ils rencontrent également des difficultés pour créer des bases de données et des systèmes de contrôle, des structures institutionnelles et des mécanismes de coordination pour les effets de leur CDN sur le développement durable. Une meilleure sensibilisation à l'importance des CDN et leur appropriation au niveau national seront aussi indispensables pour une révision efficace et l'inclusion des processus de gouvernance forestière. Les défis rencontrés lors de l'intégration de la foresterie dans les CDN sont donc liés (1) aux difficultés d'assurer une coordination intersectorielle ; (2) aux différentes capacités des parties prenantes à fournir effectivement des connaissances et des données pour les stratégies sectorielles ; (3) à la mobilisation des ressources, qui doit être liée à la coordination intersectorielle proposée ; (4) la nécessité de reconnaître et de rassembler un large éventail d'acteurs spécialisés, y compris la société civile.

<sup>5</sup> Comme en témoignent des OSC qui ont participé à cette étude. Par exemple, en RDC : programme-pays de la RDC au Fonds vert pour le climat, 20 février 2019.

<sup>6</sup> Par exemple, en RDC : programme-pays de la RDC au Fonds vert pour le climat, 20 février 2019 – <https://www.greenclimate.fund/document/dr-congo-country-programme>.

<sup>7</sup> Approaching point of no return, Regnskogfondet, 2018.

<sup>8</sup> <https://unfccc.int/fr/node/193041>.

<sup>9</sup> Voir l'article thématique (Issues Brief) intitulé « Forests and Climate Change », Union internationale pour la conservation de la nature, novembre 2017 – <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/forests-and-climate-change>.

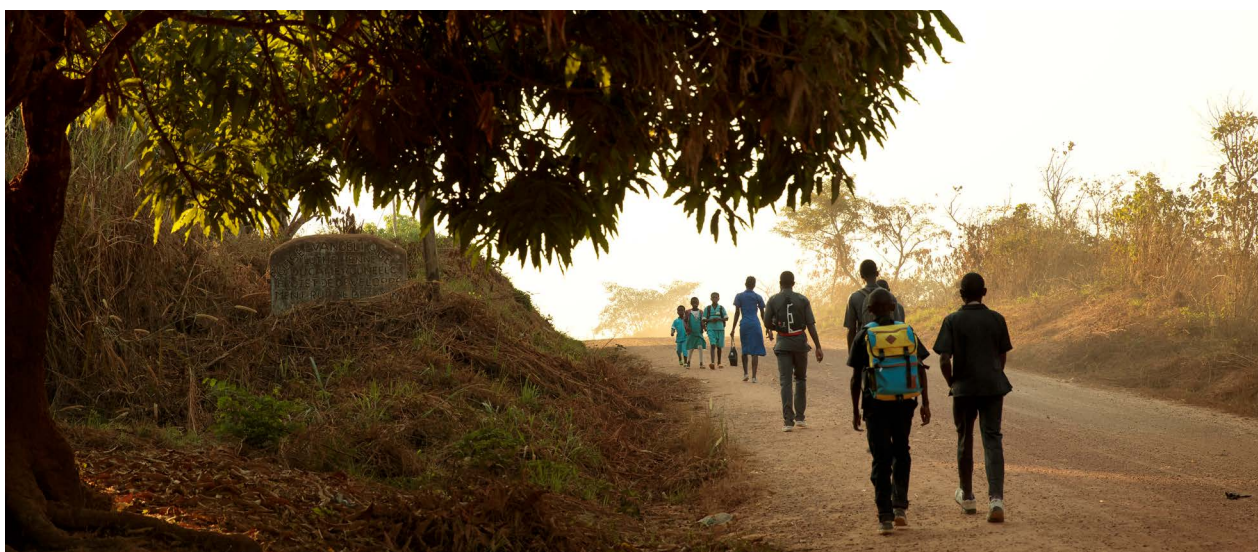
<sup>10</sup> Ces pays sont le Bénin, le Burundi, le Cambodge, le Cameroun, le Ghana, le Guyana, Madagascar, le Mali, la Mongolie, le Maroc, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Tchad – Voir Petersen K. et Brana Varela J., INDC Analysis: an overview of the forest sector, WWF Issue Brief, 2015.



La plupart des premières CDN n'ont pas intégré d'indicateurs qualitatifs liés à la gouvernance, aux institutions, aux réformes ou à l'égalité des sexes. En conséquence, deux grands processus ont été laissés de côté : la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et les accords de partenariat volontaires (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Jusqu'à présent, dans le cadre des CDN, ce sont la technicité et les outils technologiques qui se sont vu accorder le plus d'attention et qui ont mobilisé une grande partie des fonds, tandis que des problématiques clés telles que l'utilisation des terres, la gouvernance, les cadres juridiques et institutionnels, l'exploitation forestière illégale ou l'autonomisation des communautés ont été négligées.

Des examens scientifiques des aspects quantitatifs et sectoriels des CDN mettent en évidence l'inadéquation des engagements pris par les gouvernements par rapport à une trajectoire compatible avec un réchauffement climatique limité à 2 °C. D'une part, des études ont pointé du doigt les incertitudes des stratégies d'atténuation promises<sup>11</sup>. D'autre part, aucune des CDN des six pays de cette étude n'intègre suffisamment la question de la dégradation des forêts, et ce, en dépit de leur potentiel en matière d'atténuation. Alors que de récentes études indiquent que le volume d'émissions issues de la dégradation des forêts tropicales pourrait dépasser celui de la déforestation, il est important que les pays forestiers tropicaux incluent des programmes de gouvernance forestière dans leur CDN et qu'ils bénéficient d'un soutien pour lutter contre la dégradation des forêts et suivre la situation.

Une autre thématique pour l'instant insuffisamment abordée dans les CDN est la nécessité, tant du point de vue des droits humains que de l'atténuation, de garantir le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales. Le préambule de l'Accord de Paris dispose que les Parties devraient « respecter, promouvoir et prendre en considération »<sup>12</sup> les droits des peuples autochtones et des communautés locales, entre autres. Alors que 1 000 gigatonnes de CO<sub>2</sub> sont stockées dans des terres gérées collectivement, les CDN ne reconnaissent pas et ne promeuvent pas le rôle que jouent les communautés dans les politiques climatiques nationales et elles ne respectent pas leur droit à un consentement libre, informé et éclairé (CLIP) avant d'éventuelles mesures d'atténuation ne soient prises sur leur terre<sup>13</sup>. Le CLIP est néanmoins un principe fondamental qui doit être explicitement mentionné et détaillé dans la CDN, car il devrait s'appliquer à toute mesure affectant les communautés locales et les terres des peuples autochtones. La CDN pourrait ainsi inclure des indicateurs qualitatifs et quantitatifs spécifiques sur la manière dont l'action climatique sera conforme aux exigences du CLIP, en précisant comment les peuples autochtones seront consultés, en se référant aux directives nationales et en soulignant le lien entre les droits des communautés et les moyens de subsistance, d'une part, et le potentiel d'atténuation des forêts, d'autre part.



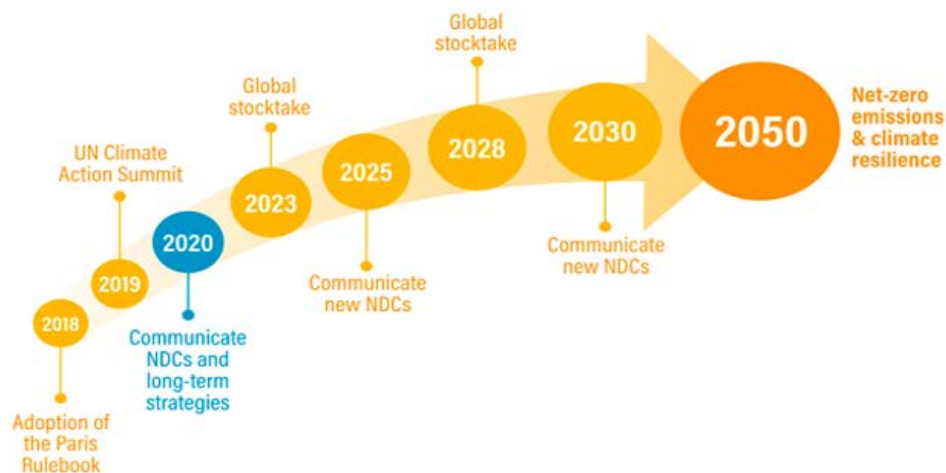
<sup>11</sup> Mills-Novoa, M. et Liverman, D. M. (2019). Nationally Determined Contributions: Material climate commitments and discursive positioning in the NDCs. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, 10(5).

<sup>12</sup> Accord de Paris, CCNUCC, 2015, disponible ici : <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-paris-agreement/l-accord-de-paris>

<sup>13</sup> Dooley, K et al. (2018) Missing Pathways to 1.5°C: The role of the land sector in ambitious climate action. *Climate Land Ambition and Rights Alliance*.



# EN QUOI LE CHEMIN VERS LA COP 26 EST-IL CRUCIAL POUR LES CDN ET LES FORÊTS ?



Source: Fransen et al. 2017

L'élaboration de nouveaux plans climatiques nationaux ou l'actualisation des plans existants dans les pays africains riches en forêts offre à ces pays une occasion importante de revoir à la hausse leur niveau d'ambition en accordant une plus grande place aux forêts dans les solutions proposées et en veillant à une meilleure adhésion aux mesures proposées. Les stratégies à long terme de développement, que les pays sont également invités à communiquer en 2020, peuvent constituer un schéma directeur utile pour progresser étape par étape sur la trajectoire d'un développement résilient à émissions nettes nulles à l'horizon 2050.

Fern apporte un soutien à ses partenaires locaux au Cameroun, au Ghana, au Libéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en République du Congo pour leur pleine participation aux processus liés au climat. Il est dès lors essentiel que Fern et ses partenaires soient pleinement informés de l'avancement des CDN. La transparence des processus et une participation proactive de la société civile permettront à cette dernière de plaider pour une meilleure intégration de la gouvernance forestière et des droits des communautés locales, ainsi qu'une prise en compte exhaustive des questions de genre, tant dans les CDN que dans les stratégies nationales à long terme. Il est tout aussi important pour l'UE et les bailleurs de fonds internationaux qui soutiennent l'action climatique dans ces pays de recevoir des informations transparentes qui faciliteront la coordination et leur permettront de donner les conseils appropriés.

Les pays qui ont présenté une CDN initiale visant une réduction de leurs émissions pour 2030 sont à présent invités à soumettre une contribution améliorée à la COP 26 prévue en 2021<sup>14</sup>. Cela signifie qu'ils peuvent présenter la même CDN, et que les organisations de la société civile (OSC) ont un rôle encore plus important à jouer en exhortant les gouvernements à se montrer responsables et à produire de meilleures contributions. Les pays sont également encouragés à commencer à respecter les exigences en matière d'ICTU du paquet climat de Katowice, ce qui passe par la mise en place d'un processus inclusif, la diffusion d'informations et l'adhésion à des normes de transparence élevées. Même si ces lignes directrices ne deviendront contraignantes que pour les prochaines CDN, qui doivent être présentées en 2025, la CCNUCC recommande vivement de les appliquer dès 2020<sup>15</sup>.

Les organisations de la société civile se tiennent prêtes à mener un plaidoyer ciblé en faveur d'un niveau d'ambition plus élevé, du renforcement des processus nationaux et de la réalisation des objectifs de la CDN de leur pays. Le présent rapport et ses études de cas ont abouti à quatre recommandations principales. Ces recommandations vont de pair avec les stratégies de la société civile sur les CDN dans les six pays, dans la perspective de la COP 26 et au-delà.

<sup>14</sup> Parmi les six pays couverts dans la présente étude, seule la République du Congo n'a pas encore soumis de proposition pour l'horizon 2030, sa CDN ne comportant un calendrier que jusqu'à 2025. Elle soumettra donc une nouvelle CDN en 2021.

<sup>15</sup> The pocket guide to NDC, ecpi, 2020, <https://unepdtu.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-pocket-guide-to-ndcs.pdf>.



## RECOMMANDATION 1 :

### INTÉGRER DES APPROCHES DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE FONDÉES SUR LES DROITS EN VUE DE RELEVER LE NIVEAU D'AMBITION DES CDN

Le niveau d'ambition des CDN doit être revu à la hausse<sup>16</sup>. Les forêts peuvent, et doivent, contribuer de manière substantielle à la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris. En outre, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fait savoir que la protection des droits des peuples autochtones constituait une solution essentielle pour faire face à la crise climatique<sup>17</sup>. L'agroforesterie et la restauration des forêts fondée sur le respect des droits constituent quant à elles des solutions privilégiées, et pourtant sous-estimées en matière d'adaptation, et elles représentent à ce titre un enjeu clé pour les pays africains. Des enseignements peuvent être tirés des processus APV déjà en cours quant à la manière d'assurer une bonne gouvernance forestière et de mettre en place des cadres institutionnels structurés et transparents. Ces processus ont également mis au jour des solutions pour lutter contre des fléaux tels que l'exploitation forestière illégale, un enjeu essentiel pour que les politiques climatiques puissent réduire efficacement les émissions liées aux forêts.

## RECOMMANDATION 2 :

### RENFORCER LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'INCLUSION

Le processus de révision des CDN est hautement technocratique : il est dirigé par des experts qui, à leur tour, s'appuient sur des consultations menées avec les OSC, et parfois les communautés locales et les peuples autochtones. Une approche différente ou complémentaire consisterait en la révision des CDN à partir de plans climatiques nationaux, qui sont mieux adaptés au contexte et aux besoins du pays. La cartographie des initiatives menées localement par les OSC (projets de restauration par la communauté, d'agroforesterie ou de conservation) et la mise en conformité dès à présent avec les lignes directrices de la CCNUCC en matière d'ICTU permettraient dès lors aux experts de coopérer avec les autorités et les communautés locales. Le processus d'élaboration des CDN pourrait dès lors s'appuyer sur une expérience concrète du terrain et des connaissances locales pour inspirer les politiques nationales.

<sup>16</sup> Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions 2018, Programme des Nations Unies pour l'environnement, novembre 2018.

<sup>17</sup> GIEC, 2019 : Résumé à l'intention des décideurs. In : Changement climatique et terres émergées – Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres [P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H. - O. Pörtner, D. C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi, J. Malley, (éd.)].

## RECOMMANDATION 3 :

### CONCEVOIR DES PROCESSUS DE MRV SOLIDES ET PARTICIPATIFS DANS LE SECTEUR DE L'UTCATF S'APPUYANT SUR UNE COORDINATION INTERSECTORIELLE DE HAUT-NIVEAU

Ces dernières années, l'absence de systèmes de suivi, de notification et de vérification (« Monitoring, Reporting and Verification » – MRV) et de systèmes de collecte de données précises a fortement entravé le suivi des actions des gouvernements et des progrès réalisés. Ce constat impose une responsabilité supplémentaire à la société civile et à la communauté internationale en matière de suivi et d'intégrité des CDN aux côtés des gouvernements et de rappeler à ces derniers leur obligation de reddition de comptes. Les représentants de la société civile et des peuples autochtones sont idéalement placés pour renforcer l'évaluation des effets sociaux positifs ou négatifs des réponses apportées aux changements climatiques. Les informations et données accessibles, compréhensibles, pertinentes et opportunes recueillies dans le cadre de systèmes de MRV participatifs viennent éclairer la conception des nouvelles cibles et politiques climatiques. De tels systèmes permettent d'approfondir la compréhension globale des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques. La mise en place d'outils d'observation indépendante contraignants<sup>18</sup> s'est révélée essentielle pour améliorer la gouvernance forestière et foncière tout au long de la mise en œuvre des APV<sup>19</sup>. Il est important de s'appuyer sur ces enseignements dans les systèmes de MRV des CDN.

## RECOMMANDATION 4 :

### UTILISER DES DONNÉES SUR LE CLIMAT VENTILÉES SELON LE GENRE ET PROMOUVOIR LES QUESTIONS DE GENRE EN TANT QU'ÉLÉMENT CLÉ DES POLITIQUES CLIMATIQUES

Aucune des premières CDN de 2015, analysées dans le cadre de la présente étude, n'aborde la question des droits humains des femmes, et les liens entre les changements climatiques et les questions de genre de manière générale. En raison du manque de données climatiques ventilées selon le genre, il est difficile pour les gouvernements d'évaluer les effets des financements pour le climat sur les hommes et les femmes<sup>20</sup>. Pourtant, l'importance d'aborder explicitement ces corrélations dans l'élaboration des politiques climatiques nationales et internationales est bien documentée : il est essentiel de traiter des points de convergence entre les questions de genre et les changements climatiques pour, d'une part, progresser dans le respect des droits humains des femmes et l'égalité des sexes et, de l'autre, relever les multiples défis que présentent les changements climatiques. Les analyses des questions de genre, telles que celle prévue en République centrafricaine dans le cadre d'un appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont indispensables pour recenser les obstacles et les inégalités propres à chaque pays, et donc pour proposer des mesures adéquates contre les changements climatiques.

<sup>18</sup> <https://loggingoff.info/independent-forest-monitoring/?lang=fr>.

<sup>19</sup> [https://www.jern.org/fileadmin/uploads/jern/Documents/forest\\_monitoring\\_final.pdf\\_FR.pdf](https://www.jern.org/fileadmin/uploads/jern/Documents/forest_monitoring_final.pdf_FR.pdf).

<sup>20</sup> Pearl-Martinez, R. 2017. « Financing Women Farmers. » Document d'information d'Oxfam. Oxford : Oxfam. [https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fspublic/file\\_attachments/bp-financing-women-farmers-131017-en.pdf](https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fspublic/file_attachments/bp-financing-women-farmers-131017-en.pdf).







## DÉFIS CLÉS ET APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 2018

Le rapport intitulé « Les APV et les CDN : vers un partage des outils ? », publié en 2018 par Fern, examine de quelle manière les enseignements tirés du plan d'action FLEGT de l'UE pourraient être appliqués à l'Accord de Paris. Le rapport arrive à la conclusion suivante : « les problèmes de gouvernance forestière ont été ignorés dans les CDN que nous avons étudiées [Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, République centrafricaine, République du Congo, NDLA] et les principaux domaines de gouvernance tels que la participation et la redevabilité sont soit imprécis, soit absents de la plupart des CDN.»<sup>21</sup> Huit recommandations ont été formulées à partir de cette conclusion :

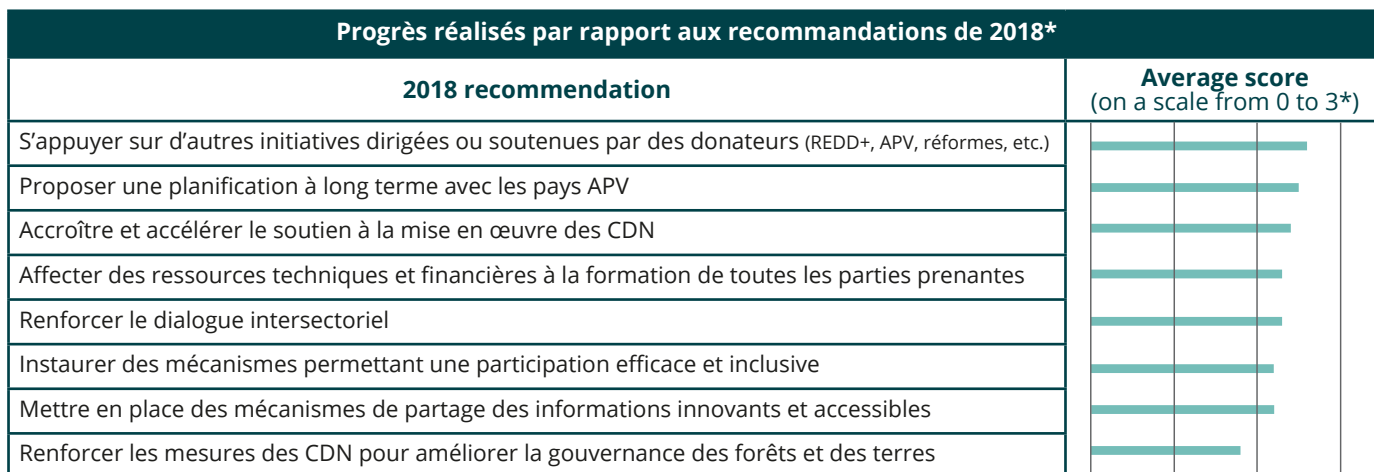
1. Renforcer les mesures des CDN pour améliorer la gouvernance forestière et des terres, sur la base d'une analyse appropriée de l'impact des émissions de GES émanant de la déforestation, de la conversion des forêts et du changement d'affectation des terres ;
2. Mettre en place des mécanismes de partage des informations innovants et accessibles pour améliorer la transparence du processus des CDN ;
3. Instaurer des mécanismes permettant une participation efficace et inclusive de toutes les parties prenantes essentielles ;
4. Renforcer le dialogue intersectoriel sur la lutte contre les changements climatiques et plus particulièrement sur les CDN ;
5. Affecter des ressources techniques et financières à la formation de toutes les parties prenantes ;
6. Accroître et accélérer le soutien à la mise en œuvre des CDN dans les pays africains qui ont déjà conclu un APV ;
7. Proposer une planification à long terme avec les pays APV pour définir les principaux domaines dans lesquels un soutien est nécessaire et mettre sur pied les programmes suffisamment en amont
8. S'appuyer sur d'autres initiatives dirigées ou soutenues par des donateurs, en particulier les APV.

Deux ans plus tard, **en raison du manque de transparence et de l'absence de systèmes permettant un suivi précis** de la mise en œuvre des CDN, il est très difficile d'évaluer les progrès réalisés par les différents pays. Aucun de ces pays n'a établi un système de MRV adéquat permettant de faire le point sur les avancées réalisées et de communiquer de manière transparente sur les difficultés rencontrées tout au long de la mise en œuvre.

<sup>21</sup> Les APV et les CDN : vers un partage des outils ?, Téodyl Nkuintchia Tchoudjen, Fern, 2018 - <https://www.fern.org/fr/ressources/vpas-and-ndcs-sharing-the-toolbox-how-lessons-learned-from-eu-flegt-can-be-put-to-work-for-the-paris-agreement-126/>.



Une enquête réalisée auprès de 40 organisations de la société civile en Afrique a révélé que **peu de progrès avaient été réalisés au regard de la plupart des recommandations du rapport**. Une légère tendance à mieux opérer des liens avec d'autres initiatives dirigées ou soutenues par des donateurs sur la gouvernance forestière, en particulier les APV, a été observée et confirmée lors d'entretiens menés avec des acteurs de la société civile impliqués dans la suivi des APV et de la REDD+ qui ont été invités récemment à des réunions d'information sur le processus de révision des CDN. Ces avancées timides ne sont toutefois pas encore suffisantes pour entraîner des synergies fructueuses. Les ressources techniques et financières font toujours particulièrement défaut pour la formation de l'ensemble des parties prenantes : dans la plupart des pays, les activités de formations ciblent en premier lieu des fonctionnaires, tandis que les organisations de la société civile sont sous-informées et ne disposent pas des capacités nécessaires pour participer efficacement au processus.



\* 0 = aucune amélioration ; 1 = faible amélioration ; 2 = amélioration modérée ; 3 = amélioration substantielle ;

Source : report survey, 2020

La **coordination des pays donateurs** s'est, malheureusement, révélée insatisfaisante dans l'ensemble, avec peu d'appels et de réunions en face à face entre les partenaires au développement, certains partenaires clés de l'action climatique, tels que la Banque mondiale, n'étant tout simplement pas associés aux discussions dans certains pays. En République centrafricaine, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Partenariat pour les CDN (NDC Partnership) ont échangé leurs feuilles de route, ce qui leur a permis d'éviter les doubles emplois. La facilité Adapt'Action de l'Agence française de développement (AFD), la Promesse climatique du PNUD et le Paquet de renforcement de l'action climatique (Climate Action Enhancement Package (CAEP)) du Partenariat pour les CDN visent néanmoins tous à apporter des appuis similaires au processus, avec des orientations potentiellement contradictoires<sup>22</sup>. La coordination des pays donateurs est essentielle, étant donné que des cycles de planification/budgétisation et des processus d'établissement des CDN contradictoires peuvent donner lieu à des occasions manquées. Il convient également de renforcer la coordination avec d'autres processus dans le même domaine, tels que les politiques nationales et les programmes nationaux de gouvernance forestière. Comme le fait observer le Partenariat pour les CDN, les cycles de planification et de révision des CDN ne sont bien souvent pas arrimés aux cycles nationaux de planification et de budgétisation<sup>23</sup>. La charge de travail qui découle de la dissociation de ces processus peut donner lieu à une certaine lassitude à l'égard de la planification et décourager les administrations gouvernementales de participer pleinement au processus des CDN.

La participation de la société civile et les interactions entre les différents secteurs sont très limitées, ce qui nuit à l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi. Malheureusement, l'action en matière de climat n'est pas encore insérée dans l'ensemble des secteurs pertinents et les coalitions d'OSC déjà en place n'ont pas pleinement participé au processus. Même si le processus APV a permis l'organisation de débats et de forums fructueux entre plusieurs parties prenantes, la plupart d'entre elles n'ont pas du tout été associées aux discussions concernant les CDN, à leur rédaction ou à leur mise en œuvre. La coordination, le plus souvent sous l'égide des ministères de l'Environnement, n'a peut-être pas facilité la coordination intersectorielle, au vu de la communication difficile et le manque de transparence entre les ministères. Les OSC qui travaillent sur les APV et le processus REDD+ se sont principalement concentrées sur des questions sectorielles jusqu'à présent et, ne disposant pas d'informations suffisantes, elles peinent aujourd'hui à contribuer de manière significative au processus de révision. Les formations proposées par des partenaires des gouvernements ciblent surtout les administrations, tandis que les représentants des OSC n'y ont pas accès.

<sup>22</sup> Les deux feuilles de route sont en effet étroitement liées : une plus grande coordination serait nécessaire pour que, par exemple, l'évaluation des propositions pour l'élaboration de projets de production liés à de nouvelles sources de bois-énergie, notamment les plantations d'arbres et l'agroforesterie, planifiées dans le CAEP, soit cohérente avec la redéfinition de l'axe sectoriel stratégique pour la révision et soit conforme aux critères qui seront définis dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes, tous deux relevant de la Promesse climatique du PNUD.  
<sup>23</sup> NDC Partnership Experience with Multi-Stakeholder Engagement: Key Lessons Learned, Insight Brief, août 2019.

# TOUR D'HORIZON DES PREMIÈRES CDN

## ET DES PRINCIPAUX POINTS À AMÉLIORER <sup>24</sup>

CDN : contenu des versions actuelles						
	Cameroun	République Démocratique du Congo	République du Congo	Libéria	Ghana	République centrafricaine
<b>Dernière communication</b>	7/29/2016	12/13/2017	4/21/2017	8/27/2018	9/21/2016	10/11/2016
<b>Prévoit de relever le niveau d'ambition ou de renforcer les mesures de sa CDN</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Préparation de la CDN</b> (consultation des parties prenantes)	●	●	●	●	●	●
<b>Sensibilisation</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Formation</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Accès à l'information</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Suivi</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Retombées positives de l'atténuation</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Retombées positives de l'adaptation</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Droits de l'homme</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Questions de genre</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Changement d'affectation des terres</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Forêts</b>	●	●	●	●	●	●
<b>REDD+</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Forêts (adaptation)</b>	●	●	●	●	●	●
<b>APV</b>	●	●	●	●	●	●
<b>Formation des parties prenantes nationales</b>	●	●	●	●	●	●

● Question traitée

● Mentionné, mais non détaillé

● Non mentionné

<sup>24</sup> Sources : <https://klimalog.die-gdi.de/ndc/#NDCExplorer/worldMap?NDC?income???catIncome>



# CAMEROUN

## Points focaux nationaux pour la CDN

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED) – l'organe de coordination n'a pas encore été établi au sein du ministère.

## Partenaires internationaux :

Fern, PNUD

## Processus de révision de la CDN

Le processus de révision a débuté en 2018 avec la phase de facilitation. Le processus de révision (aligné sur le processus de révision de l'Accord de Paris) s'est déployé comme suit :

- 2018 : dialogue sur la facilitation
- Août 2020 : le PNUD s'est engagé à soutenir le MINEPDED pour le processus de révision de la CDN. Malgré le peu de ressources à sa disposition pour la conduite d'un processus national de consultation, le gouvernement a établi une cartographie des

parties prenantes et un plan de consultation. Ces documents n'ont toutefois pas été publiés.

- De janvier à avril 2021 : consultation des parties prenantes
- Avril 2021 : échéance pour la présentation de la CDN révisée
- 2023 : bilan mondial des progrès accomplis dans le cadre de l'effort collectif
- 2025 : 2<sup>e</sup> révision (3<sup>e</sup> cycle de révision)

## Possibilités de participation pour la société civile<sup>25</sup>

En 2018, Fern a publié une étude sur la CDN du Cameroun. Cette étude met en lumière certains éléments positifs déjà visibles, dont une législation forestière, grâce à laquelle le pays est en mesure de réduire la déforestation et d'assurer la durabilité et le développement économique. Les OSC font montre d'un regain d'intérêt pour les communautés forestières en raison des possibilités offertes par les APV FLEGT ou les paiements pour les services environnementaux liés aux mécanismes REDD+. Il est néanmoins capital d'adapter la gouvernance au contexte, surtout aux changements économiques, politiques et sociaux, ainsi qu'aux principales difficultés et perspectives de développement. En outre, les intérêts d'un certain nombre de parties prenantes ne font pas l'objet de suffisamment d'attention, car la société civile, dans ses fonctions d'observation et de sensibilisation, ne dispose pas de l'influence nécessaire pour veiller à ce que les exploitants forestiers respectent leurs obligations sociales. En outre, le processus de la CDN demeure

flou et le manque d'informations ne permet pas aux OSC de se préparer en vue d'une coopération et d'une participation efficace.

Il incombe au gouvernement national d'élaborer des stratégies pour assurer la communication entre l'administration centrale et les pouvoirs locaux, les OSC et les communautés locales, en ce compris les femmes et les peuples autochtones, en vue de garantir des interactions à plusieurs niveaux entre les différentes parties prenantes.

Les pays donateurs devraient participer au renforcement des capacités des parties prenantes pour la collecte de données statistiques, l'observation indépendante des forêts et les méthodes de supervision, afin d'instaurer une culture de redevabilité dans la gestion des ressources forestières.

<sup>25</sup> What role do forests and governance play in countries' nationally determined contributions to the Paris Climate Agreement? Case Study from Cameroon, Fern, 2018.

## Renforcement du rôle des forêts dans la CDN : progrès et défis<sup>26</sup>

Dans la plupart des pays du bassin du Congo, l'exploitation forestière demeure le plus grand pourvoyeur d'emplois rémunérés du secteur privé, surtout dans les zones rurales reculées. Au Cameroun, l'exploitation des forêts et des ressources naturelles recouvre des pratiques telles que : (1) l'exploitation industrielle du bois (notamment des forêts et plantations municipales) ; (2) l'exploitation par les communautés et les particuliers de bois artisanal ; (3) l'exploitation de bois-énergie ; (4) l'utilisation de produits forestiers non ligneux ; (5) les chasses villageoise et sportive ; (6) l'écotourisme ; et (7) les services environnementaux et l'utilisation personnelle (eau, charbon de bois, terre).

Le Cameroun a adopté un code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques en 2018, mais il ne dispose pas encore de cadre juridique établissant des exigences en matière de transparence et de participation pour les affaires environnementales et forestières<sup>27</sup>. L'adoption d'une telle loi aurait un impact considérable sur la redevabilité des acteurs de ces secteurs et pourrait constituer un indicateur

de gouvernance à intégrer dans la CDN. Ce cadre juridique devrait aussi être accompagné de moyens institutionnels et de mécanismes opérationnels auxquels la société civile pourrait recourir en cas de défaillances ou d'insuffisances dans le chef des acteurs concernés.

Les acteurs gouvernementaux doivent faire montre d'un plus grand engagement en faveur d'une coordination réussie, notamment au travers de la mise en place de forums réunissant différentes parties prenantes dans la veine du cadre de dialogue et de concertation qui existe dans le processus APV. Il convient d'améliorer la coordination au plus haut niveau des questions liées à la foresterie et aux terres au travers de réunions et d'un dialogue entre les différents services compétents. Les donateurs devraient également soutenir les actions entreprises pour établir une base de données statistiques fiable sur l'exploitation et l'utilisation illégales des ressources forestières, en vue d'un suivi efficace des émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts.

## Amélioration de l'intégration des questions de genre dans la CDN : progrès et défis

Un coordonnateur pour les questions d'égalité des sexes (point focal genre) a été nommé pour l'ensemble des politiques relatives aux changements climatiques. L'intégration de la dimension de genre était déjà prévue dans la stratégie d'adaptation de la première CDN pour le secteur de l'agriculture. Les femmes sont clairement définies comme bénéficiaires de projets visant à accroître la résilience des pratiques (agricoles) productives et sont spécifiquement ciblées par des activités de renforcement des capacités<sup>28</sup>. Alors que

les femmes sont considérées à la fois comme un groupe vulnérable et comme des parties prenantes ayant un rôle important à jouer dans le Programme thématique 13 (eau et énergie), le Programme 19 portant sur les forêts ne comporte actuellement aucune composante de genre. Au vu du rôle important que jouent les femmes dans la gestion durable des forêts, l'agroforesterie et les activités forestières, la société civile devrait résolument plaider pour l'inclusion d'une composante relative aux questions de genre au sein du Programme 19.

## Mécanismes de suivi

Le Conseil d'orientation de l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC), fondé en 2009, est chargé de la planification, de la

coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la CDN. L'ONACC est en particulier responsable du suivi et de l'évaluation.

<sup>26</sup> Idem

<sup>27</sup> Forest Sector Accountability in Cameroon and Ghana, Research Paper, Chatham House, October 2020

<sup>28</sup> Research Paper: Gender and Climate Change, WEDO, 2016



# GHANA

## Points focaux nationaux pour la CDN

L'Agence pour la protection de l'environnement (Environmental Protection Agency – EPA), sous l'égide du ministère de l'Environnement, des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation

## Partenaires internationaux

Conservation International, Fern, PNUD, UE

## Processus de révision de la CDN

Le Ghana a été l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à rédiger une politique nationale globale de lutte contre les changements climatiques en 2012. Alors même qu'il disposait déjà de cette politique, le Ghana a été, comme les autres pays, pressé par le temps à l'approche de la COP 21. En raison de ce manque de temps, la première CDN a révélé des lacunes importantes dans la mesure des émissions de GES et les références utilisées. Des consultants révisent actuellement les références et un système de MRV est en cours d'élaboration. Dans cette phase de révision, le gouvernement,

après avoir consulté l'EPA, a déjà organisé au moins trois consultations avec les OSC. La société civile souhaite que le gouvernement s'appuie sur les enseignements tirés du processus APV pour la consultation des diverses parties prenantes, et qu'il les applique à la révision et à la mise en œuvre de la CDN. Les OSC ont également demandé que l'ensemble du cadre et du calendrier de révision soit communiqué à toutes les parties prenantes, afin qu'elles puissent prendre connaissance du contenu et préparer leur participation au processus.

## Possibilités de participation pour la société civile

Si la première version de la CDN a été élaborée avec une très faible implication des OSC, des possibilités se font jour en la matière pour la phase de révision de 2020. Lors du processus de révision actuel, des consultants ont été engagés par des donateurs internationaux pour mettre en évidence les lacunes. Ces consultants devraient être identifiés et contactés, de sorte que les OSC puissent coopérer avec eux de manière efficace. Le processus de révision de la CDN demeure moins transparent que

d'autres processus de gouvernance forestière tels que l'APV. Le point focal APV pourrait constituer un point d'ancrage intéressant pour la participation au processus de révision. Dans le cadre du processus APV, de nombreux enseignements sur l'inclusivité et la transparence ont été tirés et diffusés : il s'agit là des éléments que les OSC aimeraient voir apparaître dans la contribution améliorée.

## Renforcement du rôle des forêts dans la CDN : progrès et défis

Le Ghana avait déjà intégré les forêts dans sa première CDN. Le gouvernement y déclarait viser une plus grande pénétration des énergies renouvelables en facilitant l'accès à des cuisinières économes en énergie et leur adoption. L'engagement pris dans la CDN est le suivant : « 2 millions de cuisinières économes en énergie d'ici à 2030 ». Le Ghana a également promis de « promouvoir une utilisation durable des ressources forestières au travers de REDD+ », et ce, au travers de programmes de reboisement et de boisement sur des terres dégradées. Lors de la première

phase de mise en œuvre, des liens ont été établis, par exemple, avec le Programme de réduction des émissions. Cependant, malgré les progrès réalisés dans le processus FLEGT, le gouvernement n'a ni mentionné ni inclus les activités et indicateurs liés à l'APV. Pour pouvoir trouver des synergies, il faudrait aborder le cadre juridique, les réformes et la gouvernance, autant d'éléments clés qui font défaut dans la CDN, qui est davantage axée sur les plantations que sur les questions de gouvernance. Les OSC ont également indiqué que le risque de voir apparaître des plantations en

monocultures constituait pour elles une source de préoccupation : des liens sont à établir entre la CDN et la biodiversité, une problématique cruciale pour la subsistance des communautés.

Un atelier national réunissant diverses parties prenantes a été organisé en 2018 au Ghana, afin d'examiner l'alignement des contributions déterminées au niveau national sur les objectifs de développement durable (ODD) en Afrique de l'Ouest<sup>29</sup>. Les parties prenantes ont étudié les retombées positives que peuvent avoir les CDN sur la réalisation des ODD et la résolution des difficultés liées à leur mise en œuvre. Il ressort de cet atelier que l'agriculture et l'énergie sont des

secteurs prioritaires qui bénéficient d'engagements significatifs dans le cadre de la CDN, et que la foresterie y est traitée en parent pauvre. Les débats intersectoriels au Ghana sont marqués par des défis significatifs en matière de capacité institutionnelle, un manque de coordination entre les institutions et agences, ainsi des ressources insuffisantes pour progresser vers une mise en œuvre intégrée des priorités de la planification nationale. Une analyse multisectorielle du Ghana révèle la nécessité de conférer à des organismes de coordination nationale les moyens nécessaires pour résoudre les problèmes d'alignement des différents secteurs, dont celui de la foresterie.

## Amélioration de l'intégration des questions de genre dans la CDN : progrès et défis

Dans son objectif d'adaptation, la première CDN intègre dans ses mesures la « résilience pour les genres et les personnes vulnérables »<sup>30</sup>. Elle accorde également la priorité aux mesures visant à renforcer la résilience des femmes et des personnes vulnérables par la mise en œuvre d'un processus « d'adaptation et de diversification des moyens de subsistance dirigé par les communautés au profit des groupes vulnérables », tout en promouvant les innovations dans le stockage des récoltes et la transformation alimentaire. Néanmoins, à l'instar de celles des autres pays, les stratégies

d'atténuation n'abordent pas la dimension de genre, malgré le rôle clé joué par les femmes dans la gestion des ressources forestières. Une analyse approfondie de la dimension de genre a été réalisée grâce à un soutien du PNUD, dans le but d'éclairer l'intégration de ces questions dans les processus de planification et de mise en œuvre de la CDN<sup>31</sup>. La société civile devrait demander à pouvoir consulter ce document afin de pouvoir plaider pour une meilleure intégration de la dimension de genre dans la contribution améliorée.

## Mécanismes de suivi

Le système de MRV du Ghana devait faire partie intégrante des structures nationales de suivi et d'évaluation du développement déjà en place. Ce système aurait dû suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CDN ainsi que toutes les modifications apportées aux mesures prioritaires qui devaient être mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la CDN présentés. L'EPA est chargée de coordonner ce processus et de recueillir des données auprès des différents ministères concernés. Toutefois, l'EPA n'en est qu'à la rédaction d'un modèle de rapport pour faciliter la collecte de ces données, ce qui trahit l'absence de suivi jusqu'à présent. À l'issue de l'atelier national qui a réuni les différentes parties prenantes et

permis d'examiner les retombées positives des CDN, les participants ont déploré le manque de données fiables pour suivre la progression de la CDN dans les différents secteurs et aux différents échelons de gouvernance. Les autorités nationales, régionales et locales joueront un rôle primordial dans la mise en œuvre des plans annoncés dans la CDN. On observe toutefois un manque de capacités au niveau des instances régionales et locales de gouvernance. Les participants sont donc arrivés à la conclusion que, malgré son mandat de coordination de la mise en œuvre de la CDN dans les différents secteurs, l'EPA ne disposait pas de l'influence politique nécessaire pour y parvenir.

<sup>29</sup> Philip Antwi-Agyei, Andrew J. Dougill, Thomas P. Agyekum et Lindsay C. Stringer (2018) *Alignment between nationally determined contributions and the sustainable development goals for West Africa*, Climate Policy.

<sup>30</sup> Research Paper: *Gender and Climate Change*, WEDO, 2016.

<sup>31</sup> [https://www.gh.undp.org/content/ghana/en/home/projects/ndc\\_sp\\_gh.html](https://www.gh.undp.org/content/ghana/en/home/projects/ndc_sp_gh.html).

# LIBÉRIA

## Points focaux nationaux pour la CDN

L'Agence de protection de l'environnement du Libéria et le ministère des Finances et de la Planification du développement

## Partenaires internationaux

Conservation International, Fern, PNUD, UE

## Processus de révision de la CDN

Conservation International (CI) a passé en revue et analysé le contenu de la première CDN du Libéria pour toutes les problématiques liées à la conservation et à la gestion des ressources naturelles. CI a conclu que le document était trop ambitieux, mais elle a également fait observer qu'il manquait de cibles, d'activités et de stratégies définies. À la suite de la publication de son rapport, qui mettait en lumière les erreurs commises et les progrès à réaliser et qui contenait des recommandations claires, CI s'est associée à l'UE et au PNUD en vue d'apporter un appui technique au gouvernement dans son processus de révision. Les donateurs se sont en grande partie réparti le soutien par secteurs : l'UE se concentre davantage sur les déchets, les transports et l'énergie, le PNUD, sur la jeunesse et la participation du secteur privé, et CI, sur les solutions fondées sur la nature, dont les forêts. Un consultant a été

engagé en septembre 2020 pour prendre en charge le processus de révision, recueillir des informations, et les intégrer dans la CDN améliorée. Des experts seront également engagés pour se pencher sur des points précis, tels que les capacités, les investissements nécessaires, les cibles de réduction des émissions et le suivi. Une Plateforme de partage des connaissances sur les changements climatiques (Climate Change Knowledge Sharing Platform – CCKSP) a été lancée et des ateliers régionaux sont organisés pour encourager la participation. Il est à présent essentiel de veiller à ce que les organisations de la société civile aient accès à la CCKSP ainsi qu'à des informations et des formations adéquates. Il convient également d'assurer le dialogue avec les consultants afin de pouvoir leur communiquer les informations nécessaires.

## Possibilités de participation pour la société civile

Comme dans les autres pays, la première CDN a été élaborée à la hâte, sans consultations dans les différentes régions du pays ni participation de la société civile. Une collaboration plus étroite est à présent proposée pour le processus de révision, jusqu'à des réunions organisées dans les zones rurales. Toutefois, en dépit de la configuration intéressante offerte par ce processus de révision, les organisations de la société civile déplorent qu'aucun projet de texte ne leur ait été envoyé jusqu'à présent pour examen ou observations. Les réunions ont davantage pris la forme d'ateliers de sensibilisation, laissant peu de place au débat et à la formulation d'observations ; les participants n'ont pas reçu les documents avant les réunions et n'ont pas eu l'occasion de passer en revue le contenu de ce qui leur était présenté. Bien que le gouvernement ouvre lentement le processus, davantage d'OSC devraient être autorisées à y participer, le nombre de participants étant souvent très restreint. Il convient tout particulièrement de mettre l'accent sur les synergies possibles avec les acteurs existants dans le cadre du processus FLEGT. Il a également été indiqué qu'aucune consultation des communautés n'avait été menée ou prévue jusqu'à présent, et que ces consultations devraient être conduites par des représentants de la société civile.

Les consultations à travers le pays offrent toutefois aux experts et au gouvernement l'occasion de recenser les acteurs actifs dans les domaines liés aux changements climatiques. En outre, depuis quelques mois, l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency – EPA) met à profit des aides du mécanisme d'assistance technique de l'UE, du PNUD, du Partenariat pour les CDN par l'intermédiaire de CI, et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) pour l'organisation de vastes réunions consultatives et techniques aux niveaux national et local, dans le but de définir les objectifs et les cibles pour le processus de révision de la CDN. L'EPA a clairement déclaré qu'elle était satisfaite de la participation d'experts sectoriels, d'instituts de recherche et d'universités, d'autorités locales, de groupes de jeunes et d'organisations œuvrant en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Au cours d'un atelier réunissant diverses parties prenantes en novembre 2020, l'EPA a invité les organisations de la société civile à tenir d'autres réunions avec l'équipe chargée de la CDN afin d'élargir la participation et la contribution des différents acteurs, dont les OSC spécialisées dans la gouvernance forestière.



## Renforcement du rôle des forêts dans la CDN : progrès et défis

Le potentiel d'atténuation des forêts a été totalement négligé dans la première CDN. Alors que l'adaptation arrive en tête des priorités, de nombreuses organisations de la société civile plaident pour que la foresterie devienne un secteur clé de la stratégie d'atténuation. Le secteur UTCATF est totalement négligé, en dépit de sa forte contribution aux émissions de GES au Libéria. Bien que le processus APV ait fait l'objet de nombreux débats, qu'il ait été mis en place et qu'il progresse à présent, aucun lien n'a été fait avec ces processus dans la CDN et aucune synergie n'y est encouragée. Selon l'ensemble des parties prenantes interrogées dans le cadre de la présente étude, un programme cohérent et ambitieux sur les forêts devrait être intégré dans la nouvelle version. Il devrait couvrir les initiatives déjà menées pour lutter contre l'illégalité dans le secteur forestier, pour

promouvoir la foresterie communautaire, pour soutenir les efforts de conservation et pour lutter contre des problèmes tels que la production de charbon de bois. Il convient également d'intégrer le récent inventaire forestier national, les initiatives et études menées dans le cadre du Programme de réduction des émissions, et l'Atlas des forêts. Les obstacles à la conservation devraient également être levés en encourageant la création de liens entre la CDN, les droits de l'homme et les moyens de subsistance des communautés. Il faudrait pour ce faire définir des indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs sur les forêts. L'EPA s'est engagée à ce que le Libéria envisage l'inclusion de nouveaux secteurs dans la CDN révisée, notamment la foresterie, la comptabilisation du capital naturel, les polluants climatiques de courte durée de vie, les corridors écologiques et les terres.

## Amélioration de l'intégration des questions de genre dans la CDN : progrès et défis

Les questions de genre ne sont pas abordées pour l'instant, mais elles devraient l'être dans la version améliorée. Des discussions sont en cours pour décider si les questions des genres devraient constituer une thématique transversale ou être traitées de manière indépendante.

Les partenaires du gouvernement ont tous exprimé leur volonté d'aborder les questions de genre, mais malheureusement, le ministère chargé des questions de genre ne participe pas encore aux discussions.

## Mécanismes de suivi

Le système de suivi, notification et vérification (MRV) devait à l'origine reposer sur la structure déjà en place pour le suivi et l'évaluation ainsi que la coordination intersectorielle. Toutefois, aucun système n'a été mis sur pied jusqu'à présent, et le seul suivi réalisé a été mené en toute indépendance par CI. L'UE soutient actuellement la conception du système de MRV, qui sera ensuite supervisé par l'Agence de protection de l'environnement. Le financement couvre trois mois de formation pour

les membres de l'administration sur la collecte, la gestion et le traitement des données. Les différents secteurs pourront ainsi contribuer aux objectifs de la CDN et leurs émissions de GES pourront être évaluées régulièrement et efficacement. La participation des OSC n'est pour l'instant pas prévue, et elles devront donc demander à faire partie intégrante du système. Il sera essentiel qu'elles soient formées et qu'elles prennent part aux discussions dès que possible.

# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)

## Points focaux nationaux pour la CDN

La Coordination nationale Climat, un organe du ministère de l'Environnement et du Développement durable, et le ministère des Finances et du Budget.

## Partenaires internationaux

Fern, PNUD, Partenariat pour les CDN

## Processus de révision de la CDN

La première CDN soumise par la RCA a été élaborée, à l'instar de celles de nombreux autres pays, à la hâte juste avant la conférence de Paris, avec très peu de consultations. Le processus de révision de 2020 a commencé en janvier 2020. Deux partenaires majeurs soutiennent désormais le gouvernement : (1) le Paquet de renforcement de l'action climatique (CAEP) du Partenariat pour les CDN, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Union européenne (UE), qui apporte un soutien aux pays en développement membres du Partenariat pour les CDN et vise à améliorer les CDN, notamment en relevant leur niveau d'ambition dans le cadre

du processus d'actualisation des CDN de l'Accord de Paris ; et (2) la Promesse climatique du PNUD, qui veille à ce que tous les pays souhaitant augmenter l'ambition de leur engagement climatique national et sollicitant des conseils reçoivent un appui technique et financier pour leur processus de révision, sur la base d'une feuille de route<sup>32</sup>. L'appui prévu et le processus de révision ont pris du retard en raison de la pandémie de COVID-19. La coopération entre les donateurs que sont le Partenariat pour les CDN et le PNUD sera essentielle pour parvenir à une CDN améliorée cohérente en 2021. Ce processus doit gagner en clarté pour que la société civile puisse y participer efficacement.

## Possibilités de participation pour la société civile

Le processus de révision comprend une série de formations destinées à différentes parties prenantes (administrations décentralisées, ONG et société civile, communautés bénéficiaires, instituts de recherche, etc.) d'après une analyse des besoins de formation<sup>33</sup>. La Promesse climatique du PNUD pose également les jalons d'un processus plus inclusif, puisque son objectif premier est de « renforcer la volonté politique et l'adhésion de la société au niveau national et infranational »<sup>34</sup> au travers d'ateliers inclusifs. Un premier atelier d'information et de sensibilisation s'est tenu en août 2020 à Bangui<sup>35</sup> et a rassemblé 30 participants. Il a débouché sur les recommandations suivantes : une évaluation participative de la première phase de mise en œuvre, avec des indicateurs bien définis ; l'élaboration d'une cartographie des acteurs des différents secteurs ; la réalisation d'une large consultation inclusive et participative au niveau national ; un atelier national de validation ; l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la CDN révisée ; et la vulgarisation du contenu de la CDN. D'après plusieurs OSC nationales, le gouvernement centrafricain a aussi relâché ses efforts pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces processus de gouvernance forestière<sup>36</sup>.

Des dispositions pour assurer une participation totale et efficace de communautés marginalisées et de populations autochtones telles que les Baaka et les M'bororo, ainsi que le respect de leur droit au consentement libre, informé et préalable, en vertu de la loi nationale sur les peuples

autochtones et de la convention no 169 de l'Organisation internationale du Travail, font toujours défaut et devraient être prévues parallèlement à des dispositions relatives aux droits humains. Il est également nécessaire de mettre en œuvre un programme clair de renforcement des capacités ciblant la société civile et les communautés locales, afin de leur donner les moyens de participer efficacement au processus de révision. Le renforcement de la collaboration entre la Coordination nationale Climat et la plateforme des OSC pour la Gestion durable des ressources naturelles (GDRNE) ainsi que la vulgarisation du contenu de la CDN en des termes non techniques pourraient constituer deux pistes clés pour avancer.

Au-delà de la participation de la société civile au processus de révision de la CDN, il sera essentiel d'instaurer un dialogue avec les communautés locales et les peuples autochtones en RCA afin d'assurer la bonne coordination et la transparence dans le cadre de la préparation de la COP 26. Les propositions du gouvernement devraient prendre en considération les recommandations de la société civile, qui ont été détaillées dans la Déclaration des organisations de la société civile centrafricaine, membres de la plateforme sur la Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, sur l'APV, la REDD+ et les CDN, publiée en février 2020<sup>37</sup> et une note de contribution publiée en décembre 2020 avec l'appui de Fern.

<sup>32</sup> <https://www.undp.org/content/undp/en/home/climatepromise.html>.

<sup>33</sup> NDC Partnership Climate Action Enhancement Package (CAEP) – Soutien en phase 2 : cahier des charges pour la République centrafricaine.

<sup>34</sup> Promesse climatique du PNUD : améliorer les CDN d'ici à 2020, plan de travail pour la RCA.

<sup>35</sup> Communiqué final de l'atelier d'information et de sensibilisation des acteurs des secteurs concernés par la révision de la contribution déterminée au niveau national (CDN) sur le processus pour une meilleure connaissance de la CDN et de la feuille de route de la révision, complexe scolaire GALAXY, du 26 au 27 août 2020, République centrafricaine.

<sup>36</sup> Déclaration des organisations de la société civile centrafricaine, membres de la plateforme pour la Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE) sur la Pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre des différents processus en lien avec la gouvernance forestière et climatique, Plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE).

<sup>37</sup> Déclaration des organisations de la société civile centrafricaine, membres de la plateforme sur la Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, sur l'APV, REDD+ et les CDN, février 2020 – <https://loggingoff.info/library/declaration-des-organisations-de-la-societe-civile-centrafricaine-membres-de-la-plateforme-sur-la-gestion-durable-des-ressources-naturelles-et-de-lenvironnement-sur-lapv-redd-et-les-cdn/>.

## Renforcement du rôle des forêts dans la CDN : progrès et défis

La foresterie a été définie comme un secteur prioritaire dans la première CDN : l'agroforesterie, la foresterie communautaire, la gestion durable des paysages au travers d'un soutien en faveur des produits forestiers non ligneux, la concrétisation de plans de gestion des forêts ainsi que les retombées positives de l'atténuation y figurent toutes. Néanmoins, en l'absence de système de suivi, notification et vérification (Monitoring, Reporting and Verification – MRV), il n'a pas été possible d'évaluer les progrès réalisés par le gouvernement par rapport à ces engagements. Le système de MRV et l'inventaire forestier national sont en cours d'élaboration, l'objectif étant d'établir une nouvelle référence et d'effectuer un suivi adéquat des différents indicateurs.

Les plans de révision pour 2020 prévoient, au titre du programme CAEP du Partenariat pour les CDN, la mise à jour de la plateforme WISDOM dans le cadre du plan d'approvisionnement en bois-énergie pour les villes de Bangui/Bimbo ; des études de projets

d'agroforesterie dans le cadre de partenariats public-privé ; des études de la proposition de création de projets pour l'approvisionnement en bois-énergie (foresterie et plantations pour l'agroforesterie) ; la révision des politiques sectorielles, dont la planification de l'utilisation des terres, le bois-énergie, la politique forestière ainsi que la stratégie nationale et le plan d'action en matière de diversité biologique ainsi que la cartographie des possibilités de restauration des paysages et des forêts dans le sud-ouest du pays<sup>38</sup>.

Un élément central pour améliorer la contribution des forêts dans la CDN sera la capacité du gouvernement (1) de créer des synergies avec la stratégie nationale REDD+, qui est en cours d'élaboration et devrait être validée dans les prochains mois, et (2) d'utiliser les analyses existantes relatives à l'exploitation forestière illégale en RCA afin d'inclure ce risque et des réponses adéquates à y apporter dans la CDN.

## Amélioration de l'intégration des questions de genre dans la CDN : progrès et défis

Les femmes sont considérées comme un groupe vulnérable dans la composante d'adaptation de la CDN de la RCA<sup>39</sup>. Dans le cadre de la révision de sa CDN, le Partenariat pour les CDN invite la RCA à appliquer les principes de l'égalité entre les sexes et, dès que possible, à fournir des données ventilées par sexe et à prendre des mesures genrées. La Promesse climatique du PNUD prévoit (1) la réalisation d'une étude sur la prise en compte de la dimension de genre et des intérêts des jeunes dans les différentes interventions planifiées pour chaque secteur dans la CDN de 2015 et l'élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour améliorer la prise en compte de la dimension de genre et des intérêts des jeunes dans la nouvelle CDN, et (2) la production du matériel de

communication et d'outils pour soutenir l'organisation d'activités d'information-éducation-communication sur des sujets liés à l'intégration de la dimension de genre, de la jeunesse et des changements climatiques dans la CDN de 2020. La participation d'organisations de femmes et de la société civile à la formulation de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes sera essentielle pour s'assurer que les intérêts de toutes les femmes y sont représentés. La CDN ne doit pas se contenter de catégoriser les femmes en tant que groupe vulnérable ; elle doit aussi les définir comme des actrices et bénéficiaires clés des mesures tant d'adaptation que d'atténuation, dans une section consacrée aux questions de genre.

## Mécanismes de suivi

La première CDN prévoyait d'établir un système national de MRV adéquat, avec notamment des consultations régulières des parties prenantes aux niveaux national, régional et local pour revoir les actions et veiller à leur réalisation. Malheureusement, aucun outil n'a été mis en place pour effectuer le suivi de la mise en œuvre de la CDN et le gouvernement a beaucoup de difficultés à analyser lui-même les défaillances et à planifier une révision précise. La Coordination nationale Climat, en collaboration avec un consultant du PNUD, dresse actuellement un bilan de la situation. Selon les organisations de la société civile, presque rien ne bouge sur le terrain et personne ne s'approprie les mesures à prendre, pas même dans les rangs des autorités locales. Elles ont également fait observer qu'en raison de rôles, de responsabilités et d'un

calendrier mal définis, il était difficile d'impliquer tous les secteurs. La conception, l'établissement et la mise en œuvre d'un mécanisme efficace de MRV pour la CDN (tel que prévu dans le cadre de la Promesse climatique du PNUD) ne peuvent aboutir sans la participation totale et efficace, dès les premières étapes, des représentants de la société civile et des communautés, y compris des femmes. Des outils, dont un mécanisme de suivi participatif, devraient être élaborés par la Coordination nationale Climat en étroite collaboration avec les OSC pour recueillir des données grâce à la participation des parties prenantes locales. Dans l'idéal, le gouvernement devrait désigner un conseiller MRV au sein de la Coordination nationale Climat, qui serait chargé de faire la liaison avec les OSC.

<sup>38</sup> NDC Partnership Climate Action Enhancement Package (CAEP) – Soutien en phase 2 : cahier des charges pour la République centrafricaine.

<sup>39</sup> Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), République centrafricaine, septembre 2015.



## Points focaux nationaux pour la CDN

Un comité national sur les changements climatiques, sous la supervision du secrétaire général à l'Environnement et au Développement durable, et le ministère de l'Environnement et du Développement durable

## Partenaires internationaux

Fern, Partenariat pour les CDN, PNUD

## Processus de révision de la CDN

Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), le Partenariat pour les CDN et le PNUD ont organisé des réunions en juillet 2019 pour coordonner les parties prenantes du gouvernement, les ministères compétents, le secteur privé et la société civile. Avec l'appui du Partenariat pour les CDN et du PNUD, la RDC travaille à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de sa CDN<sup>40</sup>. Le processus de révision a été lancé en avril 2020 et a débuté par un examen de la version existante. Il était initialement prévu que cet examen se termine fin octobre 2020. L'actualisation de l'inventaire national des GES est terminée et le scénario de référence a été affiné. La nouvelle version est attendue d'ici fin décembre 2020 et une feuille de route de mise en œuvre sera élaborée en janvier ou février 2021. Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre doit encore être défini. Le Comité interministériel national sur les changements climatiques sera à la manœuvre et il s'appuiera sur des consultations menées auprès des ministères chargés des différents secteurs, d'experts techniques du gouvernement, des OSC et du secteur privé – les OSC pourraient solliciter au moins trois sièges permanents au sein de ce comité pour assurer leur légitimité et leur

contribution au processus. Ce faisant, elles seraient aussi en mesure d'échanger avec les consultants sur le processus de révision.

Dans le même temps, le gouvernement de la RDC prépare une politique et une loi sur les changements climatiques. Il convient dès lors d'assurer une coordination appropriée avec les réformes déjà en cours, ce qui pourrait nécessiter que le processus de révision soit dirigé par le Président ou le Premier ministre. Il n'a toutefois pas encore été clairement établi quels seraient les responsables politiques à la manœuvre et quels soutiens seraient mobilisés.

Les liens avec les entités territoriales et les gouvernements provinciaux décentralisés sont par ailleurs ténus, en dépit du lancement d'un programme de réduction des émissions dans la province de Mai-Ndombe et du soutien de plusieurs programmes provinciaux dans le cadre de REDD+ (Équateur, Kwilu, Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Tshopo). Le processus de révision de la CDN doit dès lors faire intervenir les gouvernements provinciaux, les organisations de la société civile, les communautés locales et les peuples autochtones, afin de mettre à profit leur expérience du terrain.

## Possibilités de participation pour la société civile

Les membres du réseau de la société civile Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) ont qualifié d'unilatéral le processus d'élaboration de la première CDN mené par le gouvernement, sans participation de la société civile. Ils ont déploré le manque de coordination avec les processus APV et REDD+, ainsi que l'absence des forêts dans la première version. Pour ce qui est de la deuxième version en cours d'élaboration, le gouvernement a défini une stratégie de participation fondée sur les groupes socioprofessionnels : la presse, la société civile, les femmes, les jeunes, le secteur privé, l'administration publique au niveau national et dans quelques provinces, etc. Une telle approche ne permet malheureusement pas de créer des synergies et de mener des discussions avec les nombreuses parties prenantes, un effort pourtant nécessaire pour aboutir à des débats fructueux et à des décisions

faisant consensus. Un mécanisme de dialogue faisant intervenir les différentes parties prenantes est à présent envisagé, ainsi qu'un système de compte rendu pour les initiatives provinciales, des activités de sensibilisation et l'élaboration de supports de communication.

À travers un appui de Fern et de RFUK, les OSC se sont mobilisées pour formuler des propositions d'améliorations de la CDN et (1) demander que le projet de CDN améliorée leur soit envoyé le plus tôt possible afin de pouvoir disposer de suffisamment de temps pour l'étudier et soumettre des contributions utiles ; (2) encourager la mise en place de mécanismes de dialogue entre les différentes parties prenantes et y participer et (3) solliciter leurs gouvernements provinciaux.

<sup>40</sup> <https://ndcpartnership.org/countries-map/country?iso=COD>.

## Renforcement du rôle des forêts dans la CDN : progrès et défis

Le scénario de maintien du statu quo de la RDC prévoit que les émissions émanant de son secteur de l'utilisation des terres et de la foresterie doubleront approximativement entre 2010 et 2030. À l'aune de ces données, la cible de la CDN initiale ne prévoit rien pour permettre au pays de réduire ses niveaux de déforestation, lesquels devraient à l'inverse augmenter, et ce, même après la mise en œuvre de la CDN<sup>41</sup>. L'utilisation des terres et la foresterie sont également ciblées dans les mesures d'adaptation, mais aucun lien n'est fait avec la gouvernance forestière et le cadre juridique national. Le système actuel ne permettant pas d'enrayer la corruption et l'exploitation forestière illégale, il est essentiel que la CDN s'attaque à ces problématiques pour préserver la couverture forestière et les stocks de carbone des forêts. La CDN de 2015 exige en outre un énorme engagement financier de la part des partenaires du pays (entre

4 et 9 milliards USD pour l'adaptation et 12,5 milliards USD pour l'atténuation). Il est probable et souhaitable que cet engagement soit revu à la hausse dans la version révisée. Le Fonds vert pour le climat (FVC) étudie actuellement la possibilité de contribuer au plan d'investissement REDD+ et des synergies devraient être créées avec les cibles de la CDN. Le FVC s'est également engagé à financer une évaluation des besoins technologiques en vue de financer d'un plan d'action adéquat qui devrait également contribuer à la réalisation des cibles de la CDN<sup>42</sup>. Il sera donc non seulement essentiel que le gouvernement relève le niveau d'ambition dans la CDN améliorée, mais aussi qu'il encourage la création de synergies avec les processus existants et qu'il s'attaque aux problèmes ayant trait à la gouvernance, à la corruption et au cadre juridique pour pouvoir atteindre les cibles de sa CDN.

## Amélioration de l'intégration des questions de genre dans la CDN : progrès et défis

Les femmes sont mentionnées dans le contexte de l'adaptation en tant que groupe vulnérable et en tant que bénéficiaires de projets menés dans le cadre d'un programme intitulé Projet de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants au changement climatique en République Démocratique du Congo (PANA-AFE 2015-2020), au travers de l'objectif visant à renforcer « la résilience des femmes et des enfants face aux changements climatiques ». La participation des femmes au secteur forestier n'est toutefois pas mentionnée, alors que les initiatives d'autonomisation des femmes menées à bien par la Coalition des femmes leaders pour l'environnement

et le développement durable (CFLEDD) dans le cadre de REDD+ pourraient utilement servir de socle à une meilleure intégration des questions de genre dans la CDN. Le gouvernement devrait être encouragé à (1) inclure une section sur les questions de genre dans la nouvelle CDN afin de fondamentalement améliorer la reconnaissance des rôles et des responsabilités des femmes dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets ; (2) intégrer des données ventilées par genre et des indicateurs liés aux genres et (3) veiller à la participation pleine et effective des organisations de femmes aux discussions.

## Mécanismes de suivi

Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), par l'intermédiaire de sa Division du développement durable, est chargé de coordonner et de suivre une mise en œuvre qui se veut fluide et cohérente de l'action du gouvernement face aux changements climatiques. L'élaboration d'indicateurs essentiels pour l'adaptation est déjà envisagée dans le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, l'objectif étant d'intégrer des indicateurs d'adaptation et de vulnérabilité dans le futur système national de

MRV. Ce système n'a malheureusement pas encore été rendu public. Des enseignements pourraient être tirés des systèmes de suivi, de notification et de vérification mis en place par la Banque mondiale dans le cadre du Fonds national REDD+ (FONAREDD) et du Contrat d'achat de réductions d'émission. La société civile, sur la base de sa grande expérience de l'observation des forêts dans le contexte de processus de gouvernance forestière tels que FLEGT et REDD+, devrait être pleinement associée aux activités régulières de suivi.

<sup>41</sup> *Approaching point of no return, Progression towards saving the world's last remaining tropical forests through enhanced ambition in the Nationally Determined Contributions, Regnskogfondet* – <https://www.regnskog.no/en/publications/reports>.  
<sup>42</sup> *Programme-pays du FVC pour la RDC, 20 février 2019.*

# RÉPUBLIQUE DU CONGO

## Points focaux nationaux pour la CDN

Le Point focal Climat, le ministère de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement, et le ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale

## Partenaires internationaux

AFD, Fern, PNUD, RFUK

## Processus de révision de la CDN

Le processus de la CDN, de la première CPDN jusqu'à ce jour, pâtit de l'absence de coordination intersectorielle. L'approche adoptée n'est malheureusement pas transversale et aucun lien n'est établi avec les processus clés déjà en place liés à la gouvernance forestière, tels que l'APV FLEGT. Dans le cadre de son programme Adapt'Action, l'AFD a recruté des consultants pour travailler à la contribution améliorée, qui devrait être finalisée pour juin 2021, et la société civile devrait mettre l'accent sur la nécessité de mobiliser de telles synergies. La République du Congo travaille actuellement à la définition de son plan d'action climat, qui devrait reposer sur la CDN améliorée – toutefois, en partie à cause de la pandémie de COVID-19, tous les processus sont pour l'instant à l'arrêt.

L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) suit l'évolution du processus et elle a, dans la lettre d'intention, défini comme jalon intermédiaire pour 2023 la publication de la contribution déterminée au niveau national (CDN), de la Communication nationale (CN) et du Rapport biennal<sup>43</sup>. La lettre d'intention précise même qu'un « groupe de travail multisectoriel assure la revue de la cohérence [de

la CDN] et le respect des lignes directrices de la CCNUCC avant leur soumission ». Cet élément, qui relie la CDN aux financements alloués par la CAFI, pourrait jouer un rôle clé en faveur d'une CDN améliorée reposant sur un travail intersectoriel. Le Congo estime à 5,14 milliards d'euros les investissements annuels nécessaires entre 2014 et 2025 pour le financement de la mise en œuvre de sa CDN<sup>44</sup>, auquel les investissements réalisés dans le cadre de REDD+ et du processus APV pourraient participer. D'autres partenaires d'envergure, tels que la Banque mondiale, n'ont toutefois pas encore été consultés et les donateurs eux-mêmes peinent à déterminer s'ils partagent la même vision de la gouvernance des ressources naturelles, puisqu'aucune mesure n'a été prise par le pays pour coordonner l'action des donateurs. La société civile pourrait réclamer de la clarté en encourageant le gouvernement à mettre en place et diriger une plateforme qui permettrait aux donateurs de discuter du processus de révision et des fonds nécessaires ainsi qu'en exigeant d'être représentée et de pouvoir faire valoir ses revendications au sein du groupe de travail multisectoriel responsable de la révision

## Possibilités de participation pour la société civile

Si la société civile a participé très activement au processus APV dans le cadre du groupe de travail juridique de la Plateforme pour la Gestion durable des forêts (PGDF), sa participation au processus des CDN est restée limitée. En raison du manque de synergies entre les différents processus, les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la REDD+ et de l'APV n'ont pas intégré un seul module relatif aux attentes de la CCNUCC et à la CDN, considérées comme des « angles morts ».

Fern and Rainforest Foundation UK soutiennent désormais les OSC dans le cadre de la révision de la CDN. Cet appui leur a permis de publier une note de contribution et d'avoir un dialogue avec des représentants du gouvernement afin qu'ils prennent en compte leurs recommandations. L'année 2021 sera consacrée au suivi avec le gouvernement pour s'assurer que les recommandations des OSC sont intégrées dans la CDN et qu'elles continuent à participer au processus de révision.

Le programme Adapt'Action de l'AFD prévoit d'établir

et d'animer un réseau d'ONG engagées pour le climat en République du Congo, qui rassemblerait tous les secteurs et intégrerait des réseaux existants d'OSC. Il reste encore à définir précisément les modalités et les règles de fonctionnement de ce réseau. L'objectif est d'offrir aux organisations de la société civile une enceinte pour structurer leur travail de plaidoyer et de construire une stratégie commune pour la COP 26. L'AFD a mandaté Kinomé, un bureau de conseil français, pour assurer cette tâche ainsi que pour mettre sur pied un programme de formations destiné aux OSC. Les donateurs et le gouvernement congolais devraient créer des synergies avec les réseaux existants qui sont déjà très actifs et connaissent bien les enjeux climatiques et forestiers, ainsi qu'inviter des organisations clés de peuples autochtones à participer aux discussions. Si elles rejoignent la plateforme de l'AFD, les organisations de la société civile organisations devront veiller à conserver leur indépendance en ce qui concerne les programmes actuels d'appui pour la CDN en diversifiant leurs sources de formation et de financement.



## Renforcement du rôle des forêts dans la CDN : progrès et défis

La première CDN de la République du Congo tient compte des stratégies de développement déjà en place dans le pays, mais elle fait malheureusement fi de toutes les politiques liées à la REDD+ et à l'APV. La stratégie d'adaptation du pays met en œuvre une approche sectorielle qui couvre le secteur de la foresterie. La stratégie d'atténuation du pays indique quant à elle que les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre seront atteintes grâce à des mesures dans tous les secteurs de l'économie et des plans d'action sectoriels, notamment pour le secteur de la foresterie<sup>43</sup>. Bien que les forêts restent un élément secondaire dans la CDN, ces approches sectorielles offrent une base solide pour favoriser davantage de synergies avec les processus de gouvernance forestière existants et pour mieux tirer parti de leur capacité à contribuer aux objectifs d'adaptation et d'atténuation. La Banque mondiale progresse dans l'élaboration de l'accord qui régira un programme REDD+ visant à réduire les émissions. Les niveaux de référence sont en cours d'ajustement et un mécanisme de partage des bénéfices est en train d'être mis en place, avec le concours du bureau de conseil français Forest Resources Management (FRM). Malheureusement, la Banque mondiale ne participe jusqu'à présent pas aux discussions sur la CDN. Les études dirigées par la FAO dans le cadre de REDD+ sur

les stocks de carbone des forêts pourraient également être intégrées en tant qu'informations clés. La récente révision du Code forestier, attendue depuis longtemps et adoptée en août 2020, devrait faciliter (1) l'inclusion d'indicateurs sur la gouvernance et les institutions, et pas seulement sur les réductions des émissions de GES, et (2) la mobilisation d'autres possibilités telles que la foresterie communautaire de sorte que le Congo puisse à la fois garantir le respect des droits des communautés, préserver les forêts et, partant, réduire les émissions du pays et encourager une bonne gouvernance.

Ces aspects doivent être complétés par une approche plus large de l'UTCATF : la lutte contre la déforestation nécessite une action renforcée sur l'agriculture, l'aménagement du territoire, le droit de l'environnement, etc. L'un des défis les plus importants en République du Congo est le manque de coordination entre les deux ministères en charge respectivement de la forêt et de l'environnement. Si la réglementation forestière et les niveaux de référence, y compris l'inventaire forestier, sont sous la responsabilité du Ministère des forêts, le Ministère du tourisme et de l'environnement est, lui, le point focal pour les CDN et les rapports biennaux actualisés. Leurs attributions sont voisines et leur coordination doit être améliorée.

## Amélioration de l'intégration des questions de genre dans la CDN : progrès et défis

La CDN ne mentionne pas spécifiquement les femmes et les questions de genre, mais elle évoque la protection des populations vulnérables dans le contexte de l'adaptation. Le processus et le contenu de la CDN n'intègrent nullement la dimension de genre, un problème qu'il convient de soulever et que l'État et les experts techniques mis à disposition par les partenaires techniques et financiers se doivent de pallier, en coopération avec les OSC, dans le cadre du processus de révision. Les mesures actuelles, telles que

des indicateurs chiffrés relatifs au nombre de femmes participant aux formations, ne peuvent pas compenser l'absence de mesures intégrant la dimension de genre et s'avèrent inefficaces si la qualité de la participation des femmes n'est pas abordée. Il est urgent d'agir pour (1) introduire une section sur les questions de genre dans la nouvelle CDN ; (2) exiger des données ventilées selon le genre et des indicateurs genrés et (3) assurer une participation totale et efficace des organisations de femmes aux discussions.

## Mécanismes de suivi

Aucun mécanisme de suivi n'a été mis en place. Il serait toutefois possible de tirer des enseignements du processus APV en matière d'observation indépendante.

La société civile devrait aussi s'investir dans le suivi de la CDN et demander du soutien pour mesurer les progrès du gouvernement.

<sup>43</sup> <https://www.cafi.org/content/cafi/fr/home/all-news/republic-of-congo-and-cafi-sign-65-million-dollars-letter-of-int.html>.

<sup>44</sup> GCF Concept Note: Implementation of the Congo's Nationally Determined Contribution (NDC) in the land use and forestry sector, 27 novembre 2017.

<sup>45</sup> <https://ndcpartnership.org/countries-map/country/?iso=COG>.

# CDN : QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION DES CONTENUS ET DES PROCESSUS ?

## RECOMMANDATION 1 :

### INTÉGRER DES APPROCHES DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE FONDÉES SUR LES DROITS EN VUE DE RELEVER LE NIVEAU D'AMBITION DES CDN

Dans l'édition 2018 de son Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, le Programme des Nations Unies pour l'environnement arrive à la conclusion que les CDN ne sont pas assez ambitieuses : même si les engagements inconditionnels étaient respectés, ils n'aboutiraient pas à des réductions d'émissions suffisantes. Le niveau d'ambition des CDN doit donc être revu à la hausse<sup>46</sup>. Les premières CDN des six pays africains faisant l'objet de la présente étude n'ont pas encore pleinement tiré parti du potentiel des solutions forestières avec, en conséquence, d'énormes occasions manquées de réduire les émissions de GES à un coût raisonnable. Sans le déploiement d'efforts considérables pour améliorer la gouvernance forestière fondée sur les droits, pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts et pour restaurer les forêts et les tourbières dégradées, il sera pratiquement impossible d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris<sup>47</sup>. Il sera possible d'intégrer des indicateurs relatifs à la gouvernance concernant la légalité de l'exploitation forestière, la lutte contre la corruption, les cadres institutionnels, la transparence, et la redevabilité en encourageant les synergies et en assurant la cohérence des politiques avec les APV. Dans le cas de la République du Congo, la CDN a été définie comme un jalon intermédiaire pour 2023 dans la Lettre d'intention signée entre la CAFI et le gouvernement, une mesure qui pourrait être élargie à d'autres pays.

Comme l'avaient déjà constaté Fern et ses partenaires en 2015, « il est de plus en plus communément admis que ceux qui vivent dans les forêts et en dépendent sont les meilleurs gardiens de ces écosystèmes et ont dès lors un rôle vital à jouer dans les solutions apportées aux changements climatiques »<sup>48</sup>. Il est désormais avéré que la sécurisation des droits fonciers sur les terres autochtones et coutumières peut permettre de séquestrer du carbone et d'éviter des émissions<sup>49</sup>. En 2019, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fait savoir que la protection des droits des populations autochtones constituait une solution essentielle pour faire face à la crise climatique<sup>50</sup>. En outre, lorsque la protection et la restauration des forêts sont assurées grâce à une gestion par les populations autochtones et les communautés locales, la sécurisation des droits fonciers collectifs sur les terres et les forêts représente un moyen bien plus équitable et efficace du point de vue des coûts pour atteindre les cibles d'atténuation que d'autres mesures de captage et stockage du carbone<sup>51</sup>.

Les discussions d'ordre juridique et politique en cours au sein de plateformes réunissant plusieurs parties prenantes dans le cadre de l'APV peuvent contribuer à clarifier la manière dont le pays respectera et promouvra les droits des populations autochtones et des communautés locales lors de la mise en œuvre de la CDN, en particulier pour ce qui est de l'intégration du respect du droit à un consentement préalable, libre et éclairé ainsi que de la sécurisation des droits fonciers dans sa stratégie de réduction des émissions liées aux forêts.

En outre, l'agroforesterie et la restauration des forêts fondée sur le respect des droits constituent des solutions privilégiées et pourtant sous-estimées en matière d'adaptation, et elles représentent à ce titre un enjeu clé pour les pays africains. Comme l'indique la CCNUCC, pour que l'Afrique puisse respecter l'engagement d'accorder la priorité à l'adaptation aux changements climatiques pris dans l'Agenda 2063, il faudra redoubler d'efforts pour adopter une décision sur l'adaptation dans l'agriculture à la COP 26. Au regard du rôle central que joue l'agriculture dans la subsistance de la majeure partie de la population en Afrique, il est essentiel de préserver le secteur face aux menaces imminentes que représentent les changements climatiques en mettant davantage l'accent sur l'adaptation. Aborder certains des principaux obstacles à l'agroforesterie et à une restauration des forêts fondée sur le respect des droits pourrait donner considérablement plus d'ampleur aux CDN, notamment à travers une meilleure reconnaissance des droits fonciers, une planification modulable et d'un renforcement des capacités de communauté à communauté, ainsi qu'en donnant davantage la parole aux agricultrices et en consolidant les chaînes de valeur de l'agroforesterie. Le nouveau rapport de Fern, intitulé *Restoring More Than Forests* (Au-delà de la Restauration des Forêts), examine les pratiques de restauration actuelles et propose des recommandations quant à la manière dont différents mécanismes peuvent soutenir les approches fondées sur les droits, en commençant par l'élaboration d'une définition consensuelle de ce que recouvre la restauration et par l'intégration d'une approche globale des paysages. En intégrant une contribution renforcée des forêts aux cibles d'adaptation de leur CDN, les gouvernements nationaux ont l'occasion de mettre davantage l'accent sur les droits et les besoins de communautés particulièrement vulnérables et de s'engager dans des processus de planification et de mise en œuvre inclusifs, transparents et participatifs.

## RECOMMANDATION 2 :

### RENFORCER LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'INCLUSION

Le processus de révision de la CDN est hautement technocratique : il est dirigé par des experts qui, à leur tour, s'appuient sur des consultations menées avec les OSC, et parfois les communautés locales et les populations autochtones. Une approche différente ou complémentaire consisterait en la révision des CDN sur la base des plans climatiques nationaux, qui sont mieux adaptés au contexte et aux besoins du pays. Une cartographie des initiatives des OSC locales (projets de restauration par la communauté, d'agroforesterie ou de conservation) permettrait dès lors aux experts d'interagir avec les autorités décentralisées et les communautés locales, afin que le gouvernement national puisse s'appuyer sur leur expérience concrète de terrain et utiliser les connaissances locales pour éclairer les politiques au niveau national. Des canaux de communication clairs permettant de faire remonter les messages des OSC dans le processus de planification permettront de recueillir des informations plus contextuelles, et donc de prendre des décisions plus éclairées. Axer le débat sur les problématiques locales ouvre également la voie à l'intégration de connaissances locales essentielles pour traiter les causes des changements climatiques et faire face à leurs conséquences. L'intégration des connaissances locales n'est toutefois pas toujours compatible avec le haut niveau de technicité du processus des CDN. La CCNUCC tient un registre des CDN où sont reprises les soumissions des 171 Parties ainsi que toutes les mises à jour<sup>55</sup>. Toutes les personnes ayant participé à la présente étude ont évoqué le manque de

clarté du processus et la participation limitée des parties prenantes issues de la société civile et des communautés. Les lignes directrices proposées par la CCNUCC sur les informations nécessaires à fournir pour assurer la clarté, la transparence et la compréhension des CDN, également connues sous le nom de lignes directrices ICTU, ouvrent la voie à un processus plus inclusif. Les organisations de la société civile devraient demander à la CCNUCC d'organiser des formations sur ces lignes directrices, afin qu'elles puissent encourager leur gouvernement à s'y conformer.

Des processus participatifs ambitieux sont nécessaires non seulement pour veiller à l'amélioration du contenu et à son adaptation aux contextes national et infranational, mais aussi pour susciter une véritable adhésion des populations. La participation des communautés sera essentielle dans la phase de mise en œuvre. Il ressort des processus APV menés dans les six pays que la société civile devrait être incluse dès le début des processus et recevoir des informations détaillées suffisamment tôt pour pouvoir les examiner à temps. Les enseignements tirés de la REDD+ en RDC montrent également que des critères tels que le moment choisi pour la participation de la société civile, l'appui apporté par plusieurs donateurs aux réseaux de la société civile, la coordination des donateurs et le soutien technique étaient nécessaires pour garantir une participation intéressante<sup>56</sup>.

**«Des processus participatifs ambitieux  
sont nécessaires pour veiller à l'amélioration  
du contenu, mais aussi pour susciter une véritable  
adhésion des populations.»**

46 Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions 2018, Programme des Nations Unies pour l'environnement, novembre 2018.

47 Approaching the point of no return, 2018, Regnskogfondet.

48 What role should land and forests play in the Paris agreement? Policy brief - décembre 2015, Regnskogfondet, Naturvernforbundet, Fern.

49 Dooley, K et al. (2018) Missing Pathways to 1.5°C: The role of the land sector in ambitious climate action. Climate Land Ambition and Rights Alliance.

P.28

50 GIEC, 2019 : Résumé à l'intention des décideurs. In : Changement climatique et terres émergées – Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.

51 A Global Baseline of Carbon Storage in Collective Lands, Indigenous and local community contribution to climate change mitigation (septembre 2018), Rights and Resources Initiative.

52 UNFCCC decision on agriculture: Africa must continue prioritising adaptation in the Talanoa Dialogue and (I)NDC processes

53 Fransen, T., Northrop, E., Mogelgaard, K. et Levin K. (2017). Enhancing NDCs by 2020: Achieving the Goals of the Paris Agreement. Institut des ressources mondiales.

54 <https://www.fern.org/fr/ressources/restoring-more-than-forests-2246/>.

55 <https://www4.unfccc.int/sites/NDCStaging/Pages/All.aspx>.

P.29

56 La société civile rassemblée pour la REDD+ en République démocratique du Congo : analyse et leçons apprises du processus d'engagement et de structuration de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD+ national (2009-2015), (2018), PNUD, Regnskogfondet.



## RECOMMANDATION 3 :

### CONCEVOIR DES PROCESSUS DE MRV SOLIDES ET PARTICIPATIFS SUR LA BASE D'UN SUIVI INDÉPENDANT

Ces dernières années, l'absence de systèmes de suivi, de notification et de vérification (« Monitoring, Reporting and Verification » – MRV) et de systèmes de collecte de données précises a grandement entravé le suivi des actions des gouvernements et des progrès réalisés. Une récente analyse a révélé que des pays avaient tiré parti de l'absence de règles pour la comptabilisation de diverses manières lors de l'élaboration de leurs stratégies d'atténuation dans le domaine de l'UTCATF, compromettant ainsi la transparence, les possibilités d'atteindre les cibles et la comparabilité des mesures d'atténuation liées à l'utilisation des terres<sup>57</sup>. Un processus de MRV crédible sera dès lors fondamental pour la conception de CDN améliorées. Les outils d'observation indépendante des forêts<sup>58</sup> se sont avérés essentiels pour l'amélioration de la gouvernance forestière et foncière dans le cadre des APV<sup>59</sup>, et il convient d'en exploiter les enseignements pour les systèmes de MRV des CDN. L'introduction d'indicateurs relatifs à la gouvernance ayant trait à la corruption et à l'exploitation illégale des forêts sera l'occasion d'utiliser l'observation indépendante comme un outil de suivi utile, comme c'est déjà le cas pour la REDD+ en RDC<sup>60</sup>. Une participation régulière et transparente de la société civile à la planification de l'utilisation des terres ainsi qu'une observation continue et régulière sur le terrain par le biais d'exercices de cartographie collaboratifs pourraient contribuer aux processus de MRV.

La transparence des gouvernements à l'égard des progrès réalisés par rapport aux objectifs climatiques est indispensable pour renforcer la confiance et rendre des comptes à la société civile. Ce constat impose à la société civile et à la communauté internationale de suivre et d'assurer l'intégrité des CDN en collaboration avec le gouvernement et de rappeler à ce dernier l'importance de rendre des comptes. Les représentants de la société civile et des peuples autochtones sont, dans ce contexte, idéalement placés pour renforcer l'évaluation des effets sociaux positifs ou négatifs des réponses apportées aux changements climatiques. Les informations et données accessibles, compréhensibles, pertinentes et opportunes recueillies dans le cadre de systèmes de MRV participatifs viennent éclairer la conception des nouvelles cibles et politiques climatiques. De tels systèmes permettent d'approfondir la compréhension globale des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques. Le MRV peut également constituer un outil de communication utile pour encourager l'ensemble des parties prenantes à contribuer à l'action contre les changements climatiques.

**«Indicateurs de gouvernance relatifs à la corruption et l'exploitation forestière illégale sera une opportunité pour améliorer la surveillance indépendante.»**

57 Hargita, Y., & Ruter, S. (2016). Analysis of the land use sector in INDCs (Thunen Working Paper No. 50).

58 <https://loggingoff.info/independent-forest-monitoring/>

59 <http://civicresponsegh.org/wp-content/uploads/2017/08/forestmonitoring.pdf>

60 <https://noraad.no/en/front/funding/climate-and-forest-initiative-support-scheme/grants-2013-2015/projects/improving-forest-governance-through-independent-monitoring-in-the-democratic-republic-of-congo/>

## RECOMMANDATION 4 :

### UTILISER DES DONNÉES SUR LE CLIMAT VENTILÉES PAR GENRE ET PROMOUVOIR LES QUESTIONS DE GENRE EN TANT QU'ÉLÉMENT CLÉ DES POLITIQUES CLIMATIQUES

Aucune des CDN analysées dans le cadre de la présente étude n'aborde la question des droits humains des femmes, et les liens entre les changements climatiques et les questions de genre de manière plus générale. Les questions de genre sont rarement perçues comme pertinentes dans le contexte des stratégies d'atténuation, ce qui met en évidence la vulnérabilité des engagements pris en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans le cadre des politiques nationales de lutte contre les changements climatiques<sup>61</sup>. En raison du manque de données climatiques ventilées selon le genre, il est difficile pour les gouvernements de mesurer les effets des financements consacrés au climat sur les femmes et les hommes<sup>62</sup>. Cette étude conclut qu'aucune CDN ne présente de budget soucieux de la dimension de genre, à l'exception de celle du Ghana.

Pourtant, l'importance d'aborder explicitement ces corrélations dans l'élaboration des politiques climatiques nationales et internationales est bien

documentée : il est essentiel de traiter des points de convergence entre les questions de genre et les changements climatiques pour, d'une part, progresser dans le respect des droits humains des femmes et l'égalité des sexes et, de l'autre, relever les multiples défis que présentent les changements climatiques. La note méthodologique du Programme ONU-REDD sur le genre<sup>63</sup> offre aux pays partenaires une orientation et des points d'ancrage pour une mise en œuvre et un suivi efficaces des approches de genre. Les analyses des questions de genre, telles que celle prévue en République centrafricaine dans le cadre d'un appui du PNUD, sont indispensables pour recenser les obstacles et les inégalités propres à chaque pays, et donc pour proposer des mesures adéquates contre les changements climatiques. Néanmoins, parmi les nombreux experts et consultants impliqués dans les processus de révision, peu sont spécialisés dans les questions de genre, un problème que la société civile et les organisations de femmes en particulier pourraient soulever auprès des partenaires internationaux.



© UN Women/Iyan Brown

61 WEDO, *Gender and Climate Change, a closer look at existing evidence*, November 2016 - <https://wedo.org/gender-and-climate-change-a-closer-look-at-existing-evidence-ggca/>

62 Pearl-Martinez, R. 2017. "Financing Women Farmers." *Oxfam Briefing Paper*. Oxford: Oxfam. [https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fspublic/file\\_attachments/bp-financing-women-farmers-131017-en.pdf](https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fspublic/file_attachments/bp-financing-women-farmers-131017-en.pdf).

63 <https://www.un-redd.org/post/2017/02/17/new-publication-un-redd-methodological-brief-on-gender>

# Glossaire des termes relatifs aux CDN, aux forêts et aux changements climatiques

## ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV)

Un accord commercial bilatéral juridiquement contraignant entre l'UE et un pays exportateur de bois situé en dehors de l'UE. Chaque APV vise à s'assurer que le bois et les produits du bois importés dans l'UE à partir d'un pays partenaire sont conformes aux lois de ce pays.

## ADAPTATION

L'ajustement des systèmes naturels ou humains à des stimuli climatiques effectifs ou prévus ou à leurs effets, en vue d'en atténuer les inconvénients ou d'en exploiter les avantages.

## AGROFORESTERIE

Agriculture intégrant la plantation ou la conservation d'arbres.

## ATTÉNUATION

Dans le contexte des changements climatiques, une intervention humaine visant à réduire les sources ou à accroître les puits de gaz à effet de serre. Il peut s'agir, par exemple, d'utiliser plus efficacement les carburants fossiles pour les procédés industriels ou la production d'électricité, de passer à l'énergie solaire ou éolienne, d'améliorer l'isolation des bâtiments et d'élargir les forêts et autres « puits » afin de retirer de plus gros volumes de dioxyde de carbone de l'atmosphère.

## BIODIVERSITÉ

La diversité totale de tous les organismes et écosystèmes présents à diverses échelles spatiales (depuis les gènes jusqu'aux biomes entiers).

## BOISEMENT

On entend par « boisement » la conversion anthropique directe de terres qui n'avaient pas porté de forêts pendant au moins cinquante ans en terres forestières par plantation, ensemencement et/ou promotion par l'homme d'un ensemencement naturel.

## CAPTAGE DU CARBONE

Le stockage de carbone par les plantes, les arbres et d'autres végétaux, qui absorbent du dioxyde de carbone dans l'atmosphère lorsqu'ils poussent et rejettent de l'oxygène.

## CDN

L'article 4, paragraphe 2, de l'Accord de Paris dispose que chaque Partie établit, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national (CDN) qu'elle prévoit de réaliser. Les Parties prennent des mesures internes pour l'atténuation en vue de réaliser les objectifs desdites contributions.

## CONFORMITÉ

Le respect par les pays/les entreprises/les particuliers des engagements en matière de réduction et de compte rendu des émissions au titre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.

## CONSERVATION

La préservation, la gestion et la protection des ressources naturelles et culturelles.

## COP

Conférence des Parties. L'organe suprême de la Convention. Elle se réunit une fois par an pour examiner les progrès réalisés au titre de la Convention. Le terme « Conférence » n'est pas utilisé ici dans le sens de « réunion », mais plutôt dans le sens d'« association ». La « Conférence » se réunit par session ; on parle par exemple de la « quatrième session de la Conférence des Parties ».

## DÉBOISEMENT

Conversion d'une forêt en zone non forestière.

## DROITS COUTUMIERS

Les droits coutumiers sur les terres et les ressources font référence aux modes établis de longue date d'utilisation communautaire des terres et des ressources conformément aux lois coutumières, aux valeurs, aux coutumes et aux traditions des peuples autochtones et des communautés locales, notamment l'exploitation saisonnière ou cyclique, par opposition aux titres légaux officiels délivrés par l'État pour attester de la propriété de terres et de ressources.

## ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

L'objet d'un projet d'article envisagé lors de la négociation du Protocole de Kyoto, qui aurait permis aux pays en développement d'adhérer volontairement à des cibles d'émissions juridiquement contraignantes. Le texte proposé a été abandonné lors de la phase finale des négociations. Cette question continue de revêtir une grande importance pour certaines délégations et elle fait toujours l'objet de discussions, actuellement dans le contexte du Plan d'action de Bali, pour déterminer ce que recouvre ce caractère « volontaire ».

## FLEGT

Acronyme de « Forest Law Enforcement, Governance and Trade » en anglais (« application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux »). Le terme peut désigner a) l'initiative de l'UE visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale : le Plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux ; b) les activités pour la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT de l'UE ; ou c) d'autres activités liées à l'application des réglementations, à la gouvernance et au commerce forestiers, mais qui se déroulent en dehors du cadre du Plan d'action FLEGT de l'UE.

## FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC)

Lors de la COP 16 à Cancún en 2010, les gouvernements ont mis en place un Fonds vert pour le climat en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention en vertu de l'article 11. Le FVC apportera un soutien pour des projets, des programmes, des politiques et d'autres activités dans les pays Parties en développement. Le Fonds sera régi par le conseil d'administration du FVC.

## FORÊT COMMUNAUTAIRE

Une forêt communautaire est une forêt qui est gérée collectivement par des communautés locales, avec généralement l'extraction de produits forestiers ligneux et non ligneux.

## GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)

Créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le GIEC évalue la littérature scientifique et technique mondiale et publie des rapports d'évaluation qui sont largement reconnus comme les sources d'informations les plus crédibles sur les changements climatiques. Le GIEC travaille également sur des méthodologies et répond à des requêtes précises des organes subsidiaires de la Convention. Le GIEC est indépendant de la Convention.



## SENSIBLE À LA QUESTION DU GENRE

L'objectif est ici de comprendre et de prendre en considération les normes socioculturelles et les discriminations, afin de pouvoir reconnaître les différents droits, rôles et responsabilités des femmes et des hommes au sein de la communauté et les relations entre eux. Une politique, un programme, des activités administratives et financières et des procédures organisationnelles intégrant la dimension de genre feront la différence entre les capacités, les besoins et les priorités des femmes et des hommes ; veilleront à ce que les idées des femmes comme des hommes soient prises au sérieux ; examineront les incidences des décisions prises sur la situation des femmes par rapport à celle des hommes ; prévoient des mesures pour lutter contre les inégalités ou les déséquilibres entre les femmes et les hommes (définition fournie par WEDO).

## MÉCANISMES DE PARTAGE DES BÉNÉFICES

Les principes, les modèles et les processus élaborés et utilisés pour distribuer les bénéfices, tant directs qu'indirects, des activités des projets, dont les fonds affectés aux projets, entre les différents participants et parties prenantes.

## MESURES D'ATTÉNUATION APPROPRIÉES AU NIVEAU NATIONAL (MAAN)

À la COP 16 à Cancún, les gouvernements ont décidé d'établir un registre pour y consigner les mesures d'atténuation appropriées au niveau national nécessitant une aide internationale, l'objectif étant de faciliter la mise en concordance de l'appui à fournir à ces mesures sous la forme de ressources financières, de technologies et d'un renforcement des capacités, ainsi que de mettre en évidence d'autres MAAN. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles ici.

## MRV

Suivi, notification et vérification. Un processus/concept pouvant contribuer à une plus grande transparence dans le régime des changements climatiques.

## PARTIE PRENANTE

Dans un processus ou une activité, les parties prenantes sont les personnes, les entreprises et les institutions qui peuvent influencer ou être influencées par le processus ou l'activité en question. Les forêts présentent un grand intérêt sur les plans économique, environnemental et culturel aux niveaux local, national et international. Les politiques forestières concernent dès lors toujours de nombreux groupes de parties prenantes. Dans le cas des APV, les parties prenantes dans le pays exportateur de bois et dans l'UE sont les gouvernements, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les communautés et/ou les populations autochtones.

## PAYS PARTENAIRE APV

Tout pays exportateur de bois qui s'engage dans des négociations en vue de la conclusion d'un Accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne ou qui met en œuvre un APV.

## PROCESSUS MULTIPARTITES

La réunion de la société civile, du secteur privé, du secteur public et d'autres parties prenantes pour promouvoir un meilleur processus de décision en veillant à ce que les points de vue des principaux acteurs concernés par une décision en particulier soient entendus et pris en compte à tous les stades, au travers du dialogue et de la recherche du consensus. Cette approche vise à établir un climat de confiance entre les acteurs et à trouver des solutions profitables à tous (gagnant-gagnant). Elle est centrée sur l'humain et toutes les parties assument la responsabilité du résultat. Grâce à l'utilisation d'approches inclusives et participatives, les parties prenantes peuvent mieux s'appropriier les décisions prises. Il y a donc plus de chances qu'elles s'y conforment.

## PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX POUR L'ADAPTATION (PANA)

Les documents établis par les pays les moins avancés (PMA) afin de recenser les besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation aux changements climatiques.

## REBOISEMENT

Plantation de forêts sur des terres anciennement forestières mais converties à d'autres usages.

## REDD+

Un mécanisme créé par l'Organisation des Nations Unies dont l'objectif est de faire en sorte qu'il soit plus rentable de préserver les forêts que de les abattre. Dans le cadre du mécanisme REDD+ (Réduction des Emissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts), les services de stockage de carbone des forêts sont quantifiés et évalués, et des fonds sont affectés afin d'encourager la conservation ou l'accroissement des peuplements.

## REGISTRE

Bases de données électroniques qui retracent et enregistrent toutes les transactions effectuées dans le cadre du système d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre du Protocole de Kyoto (le « marché de droits d'émission de carbone ») et d'autres mécanismes tels que le mécanisme pour un développement propre. Le terme « registre » peut également être utilisé dans le contexte des discussions en cours sur l'établissement d'un système visant à consigner les mesures d'atténuation appropriées au niveau national.

## SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Lorsque l'on cherche à mesurer si les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté ou diminué, il est nécessaire de connaître les volumes précédemment émis (le volume choisi est souvent lié à une date ou à une année de référence), afin de pouvoir effectuer une comparaison dans le temps. On parle généralement d'un « scénario de référence » ou de « références », qui représentent les volumes d'émissions qui seraient enregistrés en l'absence d'activités de réduction des émissions.

## STOCK DE CARBONE

La quantité de carbone dans un réservoir de carbone.

## TRANSPARENCE

Une configuration dans laquelle les décisions sont prises et appliquées dans le respect des règles et des réglementations en vigueur. Il faut également que les informations soient librement et directement accessibles à ceux qui sont concernés par ces décisions et leur mise en application. Il faut en outre que suffisamment d'informations soient fournies dans des formats et sur des supports facilement compréhensibles et accessibles (Citizens as partners, 2001).

## UTILISATION DES TERRES, CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET FORESTERIE (UTCATF)

Catégorie utilisée dans les inventaires sectoriels des émissions de gaz à effet de serre, qui couvre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant directement d'activités anthropiques d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie.

## VULNÉRABILITÉ

Propension d'une population ou d'un écosystème à subir des dommages en cas de variations climatiques, qui dépend de leur capacité d'adaptation. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et de l'intensité des variations climatiques auxquelles le système est exposé, et de la sensibilité et de la capacité d'adaptation de celui-ci.

## SOURCES:

- EU FLEGT Facility – Glossaire (en anglais) : <https://www.vpaunpacked.org/vpau-glossary>

- CCNUCC – Lexique des changements climatiques, acronymes et termes (en anglais),

<https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/la-convention/lexique-des-changements-climatiques-acronymes-et-termes>

- Glossaire ONU-REDD+ : <https://www.unredd.net/knowledge/glossary.html>



# Bibliographie

- CCNUCC**, Contributions déterminées au niveau national (NDCs) – <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs#eq-3>.
- CCNUCC**, L'Accord de Paris, 2015 : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>.
- CCNUCC**, Lancement d'une formation virtuelle sur la préparation des CDN (NDC), 29 mai 2020 – <https://unfccc.int/fr/news/lancement-d-une-formation-virtuelle-sur-la-preparation-des-cdn-ndc>.
- CCNUCC**, Le « paquet climat de Katowice » : pour que l'Accord de Paris bénéficie à tous – <https://unfccc.int/fr/node/193041>.
- CCNUCC**, NDC Registry – <https://www4.unfccc.int/sites/NDCStaging/Pages/All.aspx>.
- Chatham House**, Forest Sector Accountability in Cameroon and Ghana, Research Paper, octobre 2020 – <https://www.chathamhouse.org/2020/10/forest-sector-accountability-cameroon-and-ghana>.
- CIDT**, Voix des Citoyens pour le changement : observation forestière dans le bassin du Congo (CV4C) – <https://cidt.org.uk/cv4c/>.
- Dooley, K et al.** (2018) Missing Pathways to 1.5°C: The role of the land sector in ambitious climate action. Climate Land Ambition and Rights Alliance.
- European Capacity Building Initiative**, The pocket guide to NDC, 2020 – <https://ecbi.org/news/new-2020-version-pocket-guide-ndcs>.
- Fern et al.**, Observation indépendante des forêts : l'occasion d'améliorer la gouvernance dans les pays APV ? Enseignements tirés du Cameroun, du Ghana, du Libéria et de la République du Congo, juin 2017 – [https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/forest\\_monitoring\\_final.pdf\\_FR.pdf](https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/forest_monitoring_final.pdf_FR.pdf).
- Fern, Les APV et les CDN : vers un partage des outils ?, Téodyl Nkuintchua Tchoudjen, 2018 – <https://www.fern.org/fr/ressources/vpas-and-ndcs-sharing-the-toolbox-how-lessons-learned-from-eu-flegt-can-be-put-to-work-for-the-paris-agreement-126/>.
- Fern, Regnskogfondet, Naturvernforbundet, What role should land and forests play in the Paris agreement? Policy brief – 2016, <https://www.fern.org/fr/ressources/what-does-the-paris-climate-agreement-mean-for-forests-and-forest-peoples-rights-435/>.
- Fern**, Restoring more than forests, How rights-based forest restoration can empower communities, recover biodiversity, and tackle the climate crisis, 2020 – <https://www.fern.org/fr/ressources/restoring-more-than-forests-2246/>.
- Fern**, What role do forests and governance play in countries' nationally determined contributions to the Paris Climate Agreement? Étude de cas sur le Cameroun, 2018 – <https://www.fern.org/fr/ressources/what-role-do-forests-and-governance-play-in-countries-nationally-determined-contributions-to-the-paris-climate-agreement-127/>.
- Fonds vert pour le climat**, GCF Concept Note: Implementation of the Congo's Nationally Determined Contribution (NDC) in the land use and forestry sector, 27 novembre 2017.
- Fonds vert pour le climat**, programme-pays de la RDC au Fonds vert pour le climat, 20 février 2019 – <https://www.greenclimate.fund/document/dr-congo-country-programme>.
- Fransen et al.** (2017). Enhancing NDCs by 2020: Achieving the Goals of the Paris Agreement. Institut des ressources mondiales.
- Nhamo, G.** (2018). UNFCCC decision on agriculture: Africa must continue prioritising adaptation in the Talanoa Dialogue and (I)NDC processes, South African Journal of International Affairs, 25:3, 281-299. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019 : Résumé à l'intention des décideurs. In : Changement climatique et terres émergées – Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres – [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/SRCCL\\_SPM\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/SRCCL_SPM_fr.pdf).
- Hargita, Y. et Ruter, S.** (2016). Analysis of the land use sector in INDCs (Document de travail de Thunen no 50).
- Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)**, 65 millions de dollars pour la forêt de la R. Congo, <https://www.cafi.org/content/cafi/fr/home/all-news/republic-of-congo-and-cafi-sign-65-million-dollars-letter-of-int.html>.
- Logging Off**, Observation indépendante des forêts – <https://loggingoff.info/independent-forest-monitoring/?lang=fr>.
- Mills-Novoa, M. et Liverman, D. M.** (2019). Nationally Determined Contributions: Material climate commitments and discursive positioning in the NDCs. Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change, 10(5).
- NDC Explorer**, <https://klimalog.die-gdi.de/ndc/#NDCExplorer/worldMap?NDC??income???catIncome>
- NORAD**, A mapping project resulted in improved transparency and civil society participation in forest governance in the Democratic Republic of Congo – <https://norad.no/en/front/funding/climate-and-forest-initiative-support-scheme/grants-2013-2015/projects/improving-forest-governance-through-independent-monitoring-in-the-democratic-republic-of-congo/>.
- ONU-REDD**, Note méthodologique du Programme
- ONU-REDD** sur le genre – <https://www.unredd.net/documents/global-programme-191/gender-and->

womens-empowerment-in-redd-1044/global-gender-resources/17156-note-methodologique-du-programme-onu-redd-sur-le-genre.html.

**Partenariat pour les CDN**, Insight Brief: Engaging Subnational Governments in Climate Action Lessons Learned from the NDC Partnership Support Unit, mars 2020 – [https://ndcpartnership.org/sites/default/files/Local Mainstreaming Final March 2020.pdf](https://ndcpartnership.org/sites/default/files/Local%20Mainstreaming%20Final%20March%202020.pdf).

**Partenariat pour les CDN**, NDC Partnership Climate Action Enhancement Package (CAEP) – Soutien en phase 2 : cahier des charges pour la République centrafricaine. Partenariat pour les CDN, NDC Partnership Experience with Multi-Stakeholder Engagement: Key Lessons Learned, Insight Brief, août 2019 – <https://ndcpartnership.org/news/new-insight-brief-ndc-partnership-experience-multi-stakeholder-engagement-key-lessons-learned>.

**Pearl-Martinez, R.** (2017). « Financing Women Farmers. » Document d'information d'Oxfam. Oxford : Oxfam. [https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fspublic/file\\_attachments/bp-financing-women-farmers-131017-en.pdf](https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fspublic/file_attachments/bp-financing-women-farmers-131017-en.pdf).

**Petersen K. et Brana Varela J.**, INDC Analysis: an overview of the forest sector, WWF Issue Brief, 2015.

**Antwi-Agyei, P., Dougill A. J., Agyekum T. P., et Stringer L. C.** (2018). Alignment between nationally determined contributions and the sustainable development goals for West Africa, Climate Policy.

**Plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE)**, Déclaration des organisations de la société civile centrafricaine, membres de la plateforme pour la Gestion durable des ressources naturelles et de l'Environnement (GDRNE) sur la Pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre des différents processus en lien avec la gouvernance forestière et climatique.

**Plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE)**, Déclaration des organisations de la société civile centrafricaine, membres de la plateforme sur la Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, sur l'APV, REDD+ et les CDN, février 2020 – <https://loggingoff.info/library/declaration-des-organisations-de-la-societe-civile-centrafricaine-membres-de-la-plateforme-sur-la-gestion-durable-des-ressources-naturelles-et-de-lenvironnement-sur-lapv-redd-et-les-cdn/>.

**Plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE)**, Note de contribution des organisations de la société civile centrafricaine sur le processus de révision des Contributions Déterminées au niveau National en RCA – Novembre 2020 - <https://loggingoff.info/wp-content/uploads/2020/12/Note-de-contribution-des-OSC-RCA-VF.pdf>

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**, Rapport 2018 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, novembre 2018 – <https://www.unenvironment.org/fr/resources/rapport-2018-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des>.

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**, Ghana – NDC Support Programme, [https://www.gh.undp.org/content/ghana/en/home/projects/ndc\\_sp\\_gh.html](https://www.gh.undp.org/content/ghana/en/home/projects/ndc_sp_gh.html)

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**, La société civile rassemblée pour la REDD+ en République démocratique du Congo : analyse et leçons apprises du processus d'engagement et de structuration de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD+ national (2009-2015), 2018, PNUD, Regnskogfondet – [www.gtcr-rdc.org/wp-content/uploads/2018/10/RDC\\_SocieteCivile\\_WEB.pdf](http://www.gtcr-rdc.org/wp-content/uploads/2018/10/RDC_SocieteCivile_WEB.pdf).

**Programme des Nations Unies pour le développement**, Promesse climatique du PNUD : améliorer les CDN d'ici à 2020, plan de travail pour la RCA.

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**, The Climate Promise, a safe and sustainable future through bold climate action – <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/climatepromise.html>.

**Regnskogfondet**, Approaching point of no return, Progression towards saving the world's last remaining tropical forests through enhanced ambition in the Nationally Determined Contributions, 2018 – <https://www.regnskog.no/en/publications/reports>.

**République centrafricaine**, Communiqué final de l'atelier d'information et de sensibilisation des acteurs des secteurs concernés par la révision de la contribution déterminée au niveau national (CDN) sur le processus pour une meilleure connaissance de la CDN et de la feuille de route de la révision, complexe scolaire GALAXY, du 26 au 27 août 2020, République centrafricaine.

**République centrafricaine**, Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), République centrafricaine, septembre 2015.

**Rights and Resources Initiative**, A Global Baseline of Carbon Storage in Collective Lands, Indigenous and local community contribution to climate change mitigation, septembre 2018 – <https://rightsandresources.org/global-baseline-carbon-storage-collective-lands/>.

**Union internationale pour la conservation de la nature**, Issues Brief « Forests and Climate Change », novembre 2017 – <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/forests-and-climate-change>.

**WEDO**, Gender and Climate Change, a closer look at existing evidence, novembre 2016 – <https://wedo.org/gender-and-climate-change-a-closer-look-at-existing-evidence-ggca/>.





**fern**  
POUR UNE UE AU SERVICE  
DES PEUPLES ET DES FORÊTS

Fern est une organisation non gouvernementale (ONG) créée en 1995 dans le but de garantir que les politiques et actions européennes soutiennent les forêts et les populations. Notre travail se concentre sur les forêts et les droits des peuples forestiers et sur les questions qui les concernent, comme l'aide, la consommation, le commerce, l'investissement et le changement climatique. Tout notre travail est effectué en étroite collaboration avec des organisations et mouvements sociaux et environnementaux à travers le monde.

[www.fern.org](http://www.fern.org)



**« Une meilleure sensibilisation à l'importance des CDN et leur appropriation au niveau national seront aussi indispensables pour une révision efficace et l'inclusion des processus de gouvernance forestière. »**



© UN Women/Bryan Brown